

2016-2021
Procès-verbal n° 21b de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 19 février 2019, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Julien Vuilleumier

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 68/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (12): Mmes et MM. Béatrice Acklin Zimmermann, Caroline Ayer, Gilles Bourgarel, Anne Casabene Thévoz, Joël Gapany, Corinne Margalhan-Ferrat, Fabienne Menétrey, David Papaux, Pierre-Alain Perritaz, Alexandre Sacerdoti, Nicolas Stevan et José Uldry.

Absents: -

Scrutateurs: Mme et MM. Caroline Chopard, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et M. Anne Banateanu, Ingrid Buntschu, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: M. Vincent Haymoz.

Le Président. Mme la Vice-Syndique, Mmes et MM. les membres du Conseil communal, M. le Vice-Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

1. Communications du Président

Le Président. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir (cf. supra).

Je vous transmets la demande du Secrétariat du Conseil général qui vous prie d'envoyer le texte de vos interventions en format Word après les séances du Conseil général. Merci de lui faciliter le travail.

Nous poursuivons notre ordre du jour au point n° 5.

5. Transformation du bâtiment des Arcades – Message n° 35

Récusation

Giller Christophe (UDC). Etant mandataire sur ce projet, je vais me récuser.

Le Président. Merci M. C. Giller.

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. La Commission financière a examiné le Message n° 35 concernant la rénovation du bâtiment des Arcades. Nous remercions ici chaleureusement pour leur présence et leurs réponses circonstanciées les Conseillers communaux A. Burgener Woeffray et L. Dietrich, ainsi que MM. L. Simon-Vermot du Service des finances et C. Borne, architecte du projet.

La Commission a été assez enthousiaste quant à ce projet. Elle l'a ainsi préavisé favorablement à l'unanimité de ses 11 membres présents.

Quelques questions et remarques ont toutefois été formulées, que je vous relève ici.

Tout d'abord, nous nous sommes réjouis de ce que ce projet a été mené en très bonne collaboration avec les locataires actuels du bâtiment, en particulier le gérant du café. On nous a ainsi informé que les transformations se feraient alors que le contrat de bail actuel est encore en cours, mais qu'un nouveau contrat était en train d'être négocié, avec une augmentation de loyer en raison de la rénovation et de l'augmentation des surfaces mises à disposition. En plus de ce loyer, le café devra évidemment prendre à sa charge les taxes d'empiètement pour les deux terrasses.

La Commission s'est aussi réjouie que la Ville prenne à sa charge le mobilier du café. C'est en effet la garantie du maintien de son âme, qui ne doit pas être tributaire des goûts des gérants qui pourraient se succéder – certainement très bons, cela dit!

De plus, on nous a assuré que ces travaux étaient coordonnés avec ceux de la requalification du Bourg. On a d'ailleurs prévu dans ce Message un montant supplémentaire pour l'éclairage du bâtiment, qui fera aussi office d'éclairage pour la place des Ormeaux.

Enfin, notons que la Ville est obligée d'investir dans ce bâtiment dont elle est propriétaire; elle ne le fait pas pour privilégier en particulier un restaurateur, mais bien pour remplir ses obligations de propriétaire, notamment relativement aux questions de sécurité liées à la surface du Bletz.

Un dernier détail pratique est à relever: le prix du raccordement au chauffage à distance (CAD), n'est pas prévu dans ce Message. Il ressort en effet d'une rubrique ad hoc au budget des investissements 2018. Ici, seules sont prévues les installations du bâtiment lui-même, dans le gros œuvre.

Comme déjà indiqué, la Commission financière préavise favorablement ce Message à l'unanimité.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

C'est le 30 janvier passé que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures s'est réunie pour traiter du Message n° 35 qui nous occupe ce soir. Nous avons débuté notre séance sur le site, permettant ainsi aux membres de la Commission d'avoir une idée concrète de l'objet concerné.

Je remercie Mme la Directrice de l'Edilité ainsi que le chef de projet, M. C. Borne, pour tous les éléments explicatifs complémentaires au Message apportés durant la visite, puis la séance qui a suivie. Chacun-e ayant eu tout loisir de prendre connaissance du Message, je ne reviendrai pas sur les informations détaillées que vous avez pu y lire.

Avant tout, il est important de préciser que le projet présenté va bien au-delà d'un agrandissement du café des Arcades, comme certains l'ont appelé. Les travaux présentés dans le Message permettront à ce bâtiment emblématique de retrouver une nouvelle jeunesse et de marquer une étape dans le projet de requalification du quartier du Bourg. Si vu de l'extérieure du bâtiment peu de choses vont changer, les mesures d'assainissement, les améliorations et les changements prévus à l'intérieur sont d'importance.

L'assainissement structurel du bâtiment ne permettra pas uniquement à Fribourg de bénéficier d'un nouveau rooftop mais offrira une nouvelle opportunité d'utilisation d'un espace aujourd'hui fermé à l'organisation de manifestations en raison de la fragilité de l'infrastructure. Sans entrer dans le détail des interventions qui auront lieu à l'intérieur, il est important de noter que l'idée de créer ou recréer une liaison entre les quatre étages du bâtiment se justifie pleinement. Je me dois toutefois de préciser que des discussions nourries ont eu lieu au sein de la Commission, non pas sur le principe de relier tous les étages du bâtiment mais sur l'emplacement prévu pour l'ascenseur. Au vote, la majorité de la Commission soutient finalement l'emplacement choisi.

Si cette nouvelle liaison verticale est un net avantage pour l'exploitation, elle rend également le café des Arcades encore plus attractif. Enfin, le pavillon aura trouvé une utilité et il y a fort à parier que cet espace attirera la clientèle en nombre et rapidement. Couplé à la terrasse, il sera un refuge bienvenu en été alors qu'à la mauvaise saison, il sera certainement très prisé, par exemple, comme local permettant à l'exploitant du café de proposer un espace privatisé à des groupes ou des mouvements à la recherche d'un stamm pour les soirées électorales.

Entre autres questions, la Commission s'est souciée des locataires exploitant actuellement des surfaces commerciales à la place des Ormeaux en-dehors du café. La représentante du Conseil commu-

nal nous a assuré, comme cité dans le Message d'ailleurs, que des réfections lourdes ne sont pas nécessaires dans ces locaux et que pour les travaux ordinaires le propriétaire agit et agira selon l'usage. Il nous a également été assuré que des contacts seraient pris avec ces locataires pour définir le calendrier détaillé des travaux qui toucheront les locaux du premier étage puisque l'assainissement du toit-terrasse se fera depuis l'intérieur.

Les autres éléments techniques n'ont pas éveillé de soucis particuliers au sein de la Commission. Notons en particulier le principe du remplacement du chauffage qui nous semble tout à fait justifié.

Enfin, la Commission est rassurée de savoir que l'actuel locataire du café des Arcades a d'ores et déjà confirmé son vif intérêt à la continuité du bail pour la location des nouvelles surfaces, je ne fais que citer le Message ici. Remettre sur les rails un établissement public fermé pendant plus d'un an n'est pas chose facile même si l'outil de travail est mis à neuf. Nous sommes convaincus que le fait de conserver le même exploitant rassurera la clientèle fidèle et permettra d'assurer une reprise plus rapide des affaires.

Vous l'aurez compris, la Commission soutient ce beau projet!

Au vote final c'est par 6 voix contre 0 et 1 abstention que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavisser favorablement l'objet présenté.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je remercie la Présidente de la Commission financière et le Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, ainsi que les membres de ces deux Commissions, pour le soutien apporté à ce Message.

La transformation du bâtiment des Arcades est une nécessité. Les infrastructures sont vétustes, le chauffage doit être assaini.

Le projet a été élaboré par le Studio Montagnini Fusaro, en étroite collaboration avec le Service des biens culturels, dans un souci permanent de respect de la substance patrimoniale, de recherche de qualité, d'économie et de facilité d'exploitation. Le mandat d'architecture pour la direction des travaux a été mis en concurrence, conformément au marché public; il a été attribué à Boegli Kramp Architekten AG.

Neben der Renovation des Cafés wird am gesamten Gebäude die Statik verbessert, so, dass künftig auch die Terrasse ohne Begrenzung genutzt werden kann. Die klare Aufteilung zwischen den Etagen dient zur guten Orientierung und erlaubt eine klare Raumaufteilung. Im Parterregeschoss wird der langgezogene Raum durch den Lift und die Treppe unterteilt. Ein Sachverhalt, welcher nicht von allen Mitgliedern der Baukommission als vorteilhaft betrachtet wird.

L'ascenseur relie les étages à l'intérieur du bâtiment. La proposition faite à la Commission de l'édilité de placer l'ascenseur à l'extérieur du bâtiment en reliant le local d'exposition et la terrasse est certes une proposition intéressante. Si elle devrait être étudiée, il faudrait décaler la transformation et convaincre les Services des biens culturels.

L'éclairage comprend les contours du bâtiment et mettra en valeur un des bâtiments phares du quartier du Bourg. Ce choix d'éclairage permettra également de réduire à un minimum les éclairages sur la place des Ormeaux par la suite.

Beaucoup de réflexions ont été menées pour trouver la bonne solution pour le chauffage. La chaudière actuelle au gaz est hors normes OPair et a été installée en 1992. La proposition est faite de raccorder le bâtiment au CAD. Ce raccordement a été inclus dans le budget communal, comme cela avait été dit par le Président de la Commission de l'édilité, dans le budget 2018 à la rubrique 613.503.37 (page 47). La solution du CAD permet de passer aux énergies renouvelables. Les contrats ne sont pas encore finalisés. Nous négocions encore les meilleurs prix.

Le devis général pour la transformation s'élève à 4'787'000 francs. Vous trouvez les détails à la dernière page du Message. Les imputations salariales s'y ajoutent pour un montant de 75'000 francs pour le financement du chef de projet responsable, de notre administration, que je salue ici à la tribune.

Lors du budget 2017, le montant d'investissements se portait à 4,1 millions de francs y compris les crédits d'études avec une précision de +/- 15%. Cependant, à ce moment-là, l'état du bâtiment n'était pas encore entièrement connu. Le montant a donc été augmenté à 4,9 millions de francs dans le budget 2019 et peut être arrêté aujourd'hui avec ce Message à 4,8 millions de francs, une estimation consolidée par 80% d'offres rentrées. En déduisant les crédits déjà votés pour les études, le montant sollicité ce soir est de 4'227'665 francs. Le coût comprend les plans d'exécution, l'exécution de l'ouvrage elle-même ainsi que le contrôle des coûts et le décompte final.

Le planning des travaux a été fait en étroite collaboration avec le tenancier actuel. Il a été décidé d'un commun accord de fermer le café durant la phase du chantier d'octobre 2019 à octobre 2020.

La Ville de Fribourg est liée par un bail à loyer commercial pour le café des Arcades. Le tenancier actuel a montré son intérêt de continuer avec un nouveau bail, adapté aux nouvelles surfaces et avec des nouvelles conditions. Mon collègue, le Directeur des Finances, est à votre disposition pour toutes informations complémentaires à ce sujet.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe socialiste

Allenspach Christoph (PS). Le groupe socialiste remercie le Conseil communal d'avancer dans ce dossier de la requalification du Bourg, au moins pour le projet partiel de la transformation des Arcades.

L'état fragile du toit plat préoccupe depuis quelques années. En effet, cette fantastique plateforme publique, pour le dire ainsi, ne supporte pas le poids de grandes manifestations. La Commission de l'édilité a, par ailleurs, pu constater cette faiblesse lors d'une visite. L'utilisation future de la toiture va certainement contribuer à l'attractivité du quartier. Elle offrira une nouvelle place publique qui se prêtera à différents événements. La rénovation de la petite salle sur la toiture va dans le même sens. Finalement, les locaux du café sont vraiment vétustes. Il est donc clair qu'il faut enfin entreprendre cette rénovation.

Le groupe socialiste émet pourtant deux réserves quant au projet-même. D'une part, il regrette que le Conseil communal abandonne son projet initial d'agrandir le café des Arcades par une nouvelle salle à manger. A notre avis, l'agrandissement se justifie par la situation extraordinaire du café à la place des Ormeaux. Si l'on veut réanimer le quartier du Bourg, comme le Message le souligne, les

signes positifs doivent partir de cette place, laquelle pourra devenir à l'avenir une place publique exemplaire. Cette salle d'exposition proposée n'a pas le même effet et le café, trop petit aujourd'hui, restera trop petit. Concernant la salle du café - cette fois, je ne parle pas pour la minorité de la Commission de l'édilité mais pour le groupe socialiste -, nous regrettons l'emplacement d'un nouvel ascenseur qui occupe l'espace déjà serré de façon inadéquate. Il aura le même effet dans la petite salle magnifique sur la toiture. Pour ne pas avoir de regrets après la transformation, nous demandons au Conseil communal de chercher encore une meilleure solution et de déplacer cet ascenseur, et ce malgré les quelques craintes qu'il pourrait y avoir en cas de retardement des travaux.

Nous sommes confiants que ces réserves seront prises au sérieux. Notre groupe ne va pas prononcer d'amendement. Il serait d'ailleurs assez difficile de le faire dans cet arrêté. Nous approuvons l'arrêté à l'unanimité.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Li Rosi Michaël (UDC). Le groupe UDC a procédé à l'analyse du Message relatif à la transformation du bâtiment des Arcades. Nous considérons que cet ouvrage apporte une amélioration profitable en respectant le bâti historique de la Ville. Cet ensemble a un besoin urgent de rajeunissement dans le respect de sa structure. En outre, il s'agit d'un investissement qui sera d'un certain apport financier pour la Ville tout en assurant un lieu de convivialité dans le quartier du Bourg qui en aura certainement le plus grand besoin à l'avenir.

Nous souhaitons cependant des réponses à un certain nombre de questions, soit:

Point 1. Est-il nécessaire et opportun de confier au Studio Montagnini Fusaro un mandat relatif aux prestations de l'avant-projet alors que ce dernier le sous-traite à un autre bureau d'architecture, en l'occurrence, Andrey-Schenker-Sottaz SA à Fribourg? Si la commune avait sélectionné un mandataire compétent pour le projet et la direction des travaux dès le départ, on aurait certainement pu éviter une commission inutile. La requalification du Bourg n'est pas liée aux bâtiments mais à l'aménagement extérieur du quartier!

Point 2.6. Est-il possible d'obtenir le détail des offres adjudgées? Le CFC 25 du devis général concernant les installations sanitaires pour un montant de 596'700 francs paraît élevé.

Point 3.5. Remplacement de la chaufferie, raccordement au CAD. Si, au préalable, il était jugé opportun de remplacer la chaufferie existante par une chaufferie à gaz pour alimenter le bâtiment des Arcades et le bâtiment de la rue Pierre-Aeby 3, pourquoi l'assainissement du chauffage de chaque bâtiment sera traité de manière indépendante? Pourquoi ne pas saisir l'occasion de relier directement les deux bâtiments au CAD? Cela permettrait certainement d'optimiser les coûts, d'éviter peut-être de nouvelles fouilles et de faire un geste en faveur de l'environnement.

Point 5. Relation contractuelle avec l'exploitant du café des Arcades: En ce qui concerne l'indemnité de l'exploitant du café des Arcades durant la fermeture de l'établissement, pouvons-nous savoir comment celle-ci a-t-elle été négociée? Nous souhaiterions connaître le montant envisagé. Cela permettrait de se faire une idée sur les futurs montants à accorder aux exploitants de commerces ne pouvant pas exercer leur activité pour des cas similaires, notamment lors des travaux de requalification du Bourg.

Proposition d'ordre général. A l'ère de la révolution industrielle 4.0, les méthodes de travail changent. La numérisation s'étend à travers toute notre société. Le bâtiment connaît également sa mutation avec les modèles numériques ou modèles BIM. J'explique rapidement les avantages principaux: La maquette numérique est créée une seule fois. Les modifications sont apportées tout au long du cycle de vie du bâtiment. Cette méthode se caractérise par une transparence totale, une augmentation de la qualité et de la rapidité. Cette rigueur optimise les coûts globaux du projet, de la construction et de l'exploitation.

Ma question est de savoir si la conception d'une maquette numérique a été exigée.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour vos réponses exhaustives. Compte tenu de la rentabilité de cet investissement et de sa plus-value sur le bâti historique de la ville, le groupe UDC soutient ce crédit à l'unanimité.

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Océane (PLR). 1/8. 1/8, c'est le nombre de crédits d'ouvrage de réalisation que nous avons votés depuis le début de notre législature, si l'on excepte ceux concernant les écoles.

Mmes et MM., nous allons enfin réaliser quelque chose! En effet, c'est la première fois depuis le début de notre législature – et nous en avons dépassé la moitié – que nous votons sur un crédit d'ouvrage et non pas un énième crédit d'étude dont on ne sait pas quand il va déboucher sur une réalisation.

La rénovation du bâtiment et la consolidation de la dalle du Bletz sont nécessaires. L'aménagement du pavillon pour la restauration et d'une terrasse sur le Bletz vont devenir des atouts pour le Bourg.

Ceci dit, le groupe libéral-radical s'interroge sur les conséquences financières de la fermeture du café un an avant la fin du bail et surtout avant le début du chantier pour la requalification du Bourg. Nous nous posons aussi la question sur l'accessibilité de la terrasse pour les personnes handicapées et des aménagements prévus à l'intérieur au rez-de-chaussée, au premier étage et dans le pavillon.

Avec ces 4,2 millions de francs investis dans ce vénérable bâtiment, il faudra absolument veiller à ce que l'actuel ou le nouveau tenancier dispose d'un outil de travail adéquat respectivement performant. Nous nous réjouissons de pouvoir découvrir ce nouveau bâtiment des Arcades dans les délais, avant la fin 2020!

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical acceptera ce projet tel que présenté dans le Message n° 35.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Heimgärtner Eva (CG-PCS). Le groupe CG-PCS a attentivement étudié le Message n° 35 concernant la transformation du bâtiment des Arcades.

Le bâtiment des Arcades est un élément important du quartier du Bourg. Sa rénovation est un élément parmi les démarches de requalification du quartier. Le projet en soi englobe des assainissements importants et structurels et, à part des éléments vétustes, il y a encore la mise en valeur du

pavillon avec sa terrasse sur le Bletz et l'agrandissement du restaurant. C'est un projet de qualité qui respecte aussi un maximum des éléments historiques du bâtiment.

Le groupe CG-PCS souhaite que le réaménagement du Bourg entre dans sa phase d'exécution le plus rapidement possible et soutient, par conséquent, le Message n° 35.

Rapport du groupe des Verts

Abate Vincenzo (Verts). Le groupe des Verts a étudié avec attention le Message n° 35 relatif au crédit d'ouvrage pour la transformation du bâtiment des Arcades.

Notre groupe soutient le projet et souligne encore une fois l'importance d'intervenir sur les bâtiments vétustes, ce qui, à notre avis, représente une bonne administration de la chose publique.

Le café se situe à un endroit stratégique pour le quartier du Bourg. Il sera le principal décor de la place des Ormeaux - tant attendue - carte de visite pour la requalification du Bourg, lieu à vocation récréative, réel "poumon vert" de ce quartier minéral.

Dans un projet, il y a le concept et la structure. A travers ce Message, notre groupe souhaiterait souligner l'importance du concept, comme idée générale que se fait l'esprit humain d'un objet. Les espaces et les bâtiments publics devraient représenter les valeurs d'une ville et être porteurs d'innovation au sens large du terme.

On regrette que la Ville n'ait pas pensé à élaborer une proposition incluant des acteurs externes pour le futur de ce bâtiment qui, en se consacrant essentiellement à la vie sociale et culturelle, se mutera en centre identitaire pour le quartier du Bourg.

Avoir discuté avec l'actuel gérant, c'est bien et c'est juste, mais tenter d'imaginer une nouvelle forme de gestion pour la fin du bail prévue dans quelques années, est une autre alternative, tout aussi possible.

Pour ces raisons, notre groupe invite le Conseil Communal à élaborer un appel à concours pour la gestion des bâtiments et des espaces publics, afin que des projets puissent représenter au mieux les valeurs de notre humanité.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert'libéral

Maeder Alain (PDC/PVL). Le projet qui nous est présenté ce soir est un bon projet. Il ne porte en effet pas uniquement sur la mise aux normes d'un café-restaurant de notre ville mais il concerne l'entretien et la réhabilitation indispensable à sa préservation d'un bâtiment historique incontournable sis au cœur du quartier du Bourg. Il permettra d'offrir aux visiteurs et aux habitants du quartier l'une des plus belles terrasses urbaines et de faire vivre, espérons-le, de façon permanente la terrasse du Bletz en résolvant les problèmes statiques interdisant aujourd'hui la fréquentation d'une foule importante.

L'intégration du pavillon dans le concept d'exploitation du café-restaurant, rendu possible notamment par l'aménagement de la cuisine au premier étage, permettra de façon intelligente de servir les clients à la fois au rez-de-chaussée et sur la partie supérieure du bâtiment.

Nous regrettons cependant que le dossier qui nous est présenté ne saisisse pas l'occasion de cette transformation du bâtiment pour détailler les mesures d'économie d'énergie, notamment le coût spécifique du raccordement au CAD, ainsi que le détail de l'assainissement énergétique et de l'isolation.

Le coût de 265'000 francs estimé pour les éclairages extérieurs, même si ces derniers concernent l'ensemble composé du pavillon, de la terrasse et de la façade, nous apparaît très élevé et il pourra sembler disproportionné par rapport à l'éclairage actuel et futur des autres bâtiments du Bourg, notamment de la Cathédrale.

Un tel écrin mettra la barre très haute en terme de qualité de l'accueil et de restauration pour le futur exploitant.

Nous espérons que ce dernier saura en prendre conscience et offrir des prestations répondant aux attentes aussi bien de la population du quartier, de la ville, que des nombreux visiteurs venus de l'extérieur.

Au-delà de ces remarques, notre groupe soutiendra ce projet qui est une manifestation tangible de la volonté du Conseil communal de faire du Bourg historique l'un des plus beaux lieux de notre ville.

Rugo Claudio (PA). Ce projet est, comme vous l'avez dit, très intéressant. Politiquement, c'est une des premières fois l'UDC est d'accord d'investir pour le Stamm du PS (rires dans la salle)! On le note. Le Message m'a intéressé grandement car les choses architecturales m'intéressent. Ce ne sont que de petits détails, il ne faut pas voir là une attaque de ma part. Sur les plans, je ne vois pas les écoulements des toilettes. C'est une chose importante car dans le même plan, on voit les échafauds qui sont sur le bord du bâtiment. Ce sont de tout petits détails, cela n'a l'air de rien, mais cela pourrait être important car on rajoute je crois un étage entre le rez-de-chaussée et le pavillon. Cela sera serré et ce n'est pas bête d'y penser avant parce que ça pourrait donner des petits blocages.

Le Président. Un peu de silence s'il vous plaît! Un Conseiller général est en train de s'exprimer. Je vous prie de respecter son intervention, un peu de silence!

Rugo Claudio (PA). Une chose pratique m'a choquée. Il est étonnant de développer deux chambres froides, si je ne m'abuse, en sous-sol. Pour sortir le matériel et la nourriture, le cuisinier doit traverser tout le restaurant, prendre l'ascenseur et retraverser tout le bâtiment. Il serait intéressant de mettre un passe depuis les chambres froides pour arriver à la cuisine directement. Premièrement, pour le côté pratique et deuxièmement, pour l'hygiène. En effet, il n'est pas très hygiénique de se promener sur de longues distances avec de la nourriture.

Ce qui me plaît le moins, ce sont les escaliers. J'ai eu la même idée que M. C. Allenspach. J'ai une proposition à vous soumettre. J'ai déjà informé M. L. Dietrich que j'allais la présenter ce soir. Ces escaliers coupent la dynamique actuelle. On peut voir ceci en page 6. Il y a très peu de lumière dans ce bâtiment, mis à part le matin. Par contre, l'éclairage est irréal car à trois heures, il n'y a pas de soleil qui entre de ce côté. A moins que je ne me trompe, l'éclairage entre le matin et particulièrement depuis la Cathédrale. Cet escalier coupe tout l'éclairage naturel du bâtiment. Ma proposition est d'essayer d'enlever les barres des escaliers ou peut-être d'envisager de le rendre transparent, ce qui permettrait des économies de lumière et puis aussi de perspective. Je peux voir que vous avez ouvert

une grande porte où actuellement il y a une fenêtre, c'est bien, c'est que du gagné sur l'éclairage naturel.

Pour terminer, j'ai une question au sujet des terrasses. Est-il envisagé de garder la terrasse actuelle? C'est une terrasse qui est actuellement très prisée. Il est vrai que l'on peut aller sur des terrasses fermées, comme au Belvédère, mais le fait de voir quelqu'un permet de s'arrêter, d'aller boire un café ou de discuter. C'est important de garder la communication. Ne mettre la terrasse qu'en haut ne me semble pas être une très bonne idée. Il faudrait peut-être garder les deux. C'est une question que je me pose.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Que faire quand les uns disent passons enfin à la réalisation et les autres demandent de réétudier l'emplacement d'un ascenseur?

Je remercie tous les groupes favorables à la transformation de ce bâtiment et je tiens à préciser que les plans que vous avez trouvés dans la documentation sont des plans qui ont été mis à l'enquête. C'est noté dans le Message. Des améliorations ou des changements peuvent encore avoir lieu. Pour répondre à M. C. Rugo, les chambres froides seront certainement mises à l'étage. Ainsi, il n'y aura pas de problème de transport de marchandises du sous-sol à l'étage.

La Commission de l'édilité a constaté, lors de la visite des lieux, que l'état de la structure de la terrasse est très fragile. Oui, il y a des problèmes statiques qui sont liés à la portance de la dalle de la toiture. Des nombreuses transformations ont altéré la substance de base et ont fragilisé cette structure porteuse. Une analyse structurelle a donc été faite et un renforcement de ces structures est devenu nécessaire. Ce renforcement se fera sur tout le bâtiment des Arcades, y compris les locaux des autres locataires.

Le groupe UDC pose la question de savoir pourquoi le mandat a été donné au bureau Montagnini Fusaro en collaboration avec le bureau Andrey-Schenker. C'était pour garantir la cohérence avec la requalification du Bourg. Ceci a aussi été discuté au Conseil communal qui a, par la suite, décidé de mettre au concours les travaux d'exécution à un autre bureau. C'est après un appel d'offres et une mise en concurrence que le bureau Boegli Kramp a été mandaté pour exécuter les travaux. Tout ceci est conforme au marché public.

Le groupe UDC me pose également une question par rapport au CAD. Nous avons effectivement initialement prévu de lier par un chauffage à gaz les deux bâtiments Pierre-Aeby 3 et le café des Arcades. Cependant, nous avons laissé tomber cette idée. Le raccordement se fera maintenant séparément mais avec un CAD qui sera conforme à la planification énergétique de la Ville de Fribourg.

Votre dernière question par rapport à la maquette numérique est très intéressante. Effectivement, nous n'avons pas travaillé avec une telle maquette. J'ai presque envie de dire pas encore. Mes deux services (génie civil et urbanisme et architecture) étudient maintenant la possibilité pour la Ville de Fribourg, quand elle est maître d'ouvrage, d'utiliser ces maquettes numériques et d'obliger des mandataires à les utiliser. Si nous avons eu une maquette numérique pour l'avenue de Beauregard, nous n'aurions pas vécu le malaise que nous connaissons. Le temps passe, les possibilités électroniques aussi, et c'est une bonne chose.

J'aimerais remercier le groupe PDC/PVL pour leur intervention pertinente au sujet de l'éclairage. Certes, le montant relatif à cet éclairage est élevé. La discussion devrait sûrement encore avoir lieu pour savoir à quel point on veut mettre en exergue ce bâtiment et laisser disparaître presque les autres. Ce que je peux affirmer, c'est qu'un éclairage similaire sera proposé au Conseil général lorsque nous vous présenterons un crédit d'étude pour la première étape du quartier du Bourg.

Les contrats par rapport au CAD n'ont, comme je l'ai dit tout à l'heure, pas encore été étudiés. Nous essayons de négocier les meilleurs prix.

J'étais présente lors de la séance de la Commission de l'édilité lorsque la question du déplacement de l'ascenseur a été soulevée. Comme j'ai essayé de vous le dire tout à l'heure, un premier projet proposait un ascenseur extérieur, le long du café des Arcades, derrière la ruelle de Notre-Dame. Ceci n'a pas été approuvé par le Service des biens culturels. La proposition faite par le groupe socialiste n'a jamais été discutée. Elle n'a donc pas été soumise à ce Service. Je ne manquerai pas d'aborder le Chef de ce Service pour savoir si une entrée en matière est envisageable à ce sujet. Si le Conseil communal devait se décider pour une telle étude, il s'agirait alors d'une étude supplémentaire. Le cas échéant, le Conseil communal devrait venir chercher un crédit supplémentaire pour l'étude et, probablement, un crédit supplémentaire pour les travaux. Nous nous retrouverions décalés dans le temps, alors que tout le monde est conscient que l'importance actuelle est de redynamiser le quartier du Bourg.

M. C. Rugo, les écoulements des bâtiments et les canalisations préoccupent toujours l'Edilité dès que nous faisons des transformations, ou que nous construisons de nouveau bâtiment. Les documents que vous avez lus sont ceux qui ont été mis à l'enquête. Ces documents sont accompagnés de plans techniques, lesquels ne sont pas joints à ce Message.

Je remercie les Verts pour leur proposition de rendre plus ouverts les différents mandats qui peuvent accompagner en une transformation. Pour la transformation, je pense que, comme je l'ai expliqué, nous avons tenu la ligne de confier l'étude au mandataire qui a gagné le concours pour le quartier du Bourg. Ensuite, nous avons émis un appel d'offres, selon le marché public. Je pense que nous avons épuisé nos possibilités par rapport à l'ouverture à différents mandataires. La seule variante qui serait restée, c'est un concours de projets. Les concours ont des avantages, mais ils ont aussi des désavantages car beaucoup y participent. Un seul peut gagner. Les autres sont souvent des grands perdants, également au point de vue financier.

Pour les espaces extérieurs qui ne sont pas inclus dans ce Message, je suppose que vous pensez à la place des Ormeaux. Cette place a été conçue et discutée dans le cadre du crédit d'ouvrage de la première étape. La mise à l'enquête a eu lieu. Nous avons eu des négociations avec d'autres acteurs, dans un esprit d'ouverture. C'est ainsi que je conçois ma tâche et ma mission. Il s'agit de discuter avec des personnes qui ont fait opposition et qui ont contribué à faire évoluer des idées existantes. Nous vous avons informés que les travaux sur la place des Ormeaux et la négociation qui pourrait continuer avec les opposants sont actuellement suspendus parce que dans le crédit d'étude de la deuxième étape, nous devons étudier la largeur de la route du Pont-Muré. En fonction de ce que nous allons décider pour la route du Pont-Muré, la largeur de la place des Ormeaux pourrait varier. Lorsque nous vous présenterons le crédit pour la place des Ormeaux, nous vous vous soumettrons peut-être un projet un peu différent de celui que vous avez connu, lorsque nous avons été chercher le crédit d'étude.

Vous nous interpellez au sujet des nouvelles formes de bail. Cela me donne l'occasion de passer la parole à mon collègue.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. J'apporte quelques informations par rapport au bail que nous avons actuellement avec le tenancier.

Nous avons actuellement un contrat avec le tenancier. Nous sommes donc propriétaires du lieu, ce qui n'est évidemment pas à comparer avec d'autres objets dont nous ne sommes pas propriétaires. Le contrat de bail est réglé par certaines conditions juridiques. Dans ce cadre-là, nous n'avons pas rompu le bail, nous sommes encore en bail et c'est ceci qui donne droit à des indemnités. Les indemnités sont calculées sur les comptes révisés des trois années passées. C'est comme cela que nous fonctionnons pour l'ensemble de nos bâtiments. Je ne peux pas dire quelles sont les autres règles pour les bâtiments qui ne sont pas dans notre propriété.

Concernant le montant, je ne peux malheureusement pas vous donner d'informations parce que nous sommes encore en négociation. Evidemment, vous comprendrez que tant qu'il y a une négociation, nous ne pouvons pas dévoiler les différents chiffres qui sont émis. Je tiens cependant à signaler que dès le départ du projet, les contacts avec le tenancier ont été soutenus. Nous n'avons pas toujours été d'accord sur le projet, mais il me semble que nous sommes arrivés à un consensus tant du côté du propriétaire, donc du bail, que du côté architectural. Je tiens là à remercier et à souligner le travail de terrain qu'a effectué l'équipe auprès du tenancier avec les architectes. Il y a eu de nombreuses discussions qui déboucheront sur un très beau projet.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 35.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 66 membres ayant voté, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (ReLCo);
- le Message du Conseil communal n° 35 du 8 janvier 2019;
- le Rapport de la Commission financière;
- le Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 4'227'665 francs en vue de la réalisation du projet de transformation du bâtiment des Arcades.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 18 février 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Julien Vuilleumier

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 66 Abate Vincenzo (Verts), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Schneuwly-

Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 2 Giller Christophe (UDC), Schenker Claude (PDC-PVL)

6. Bilan de mi-législature 2016 - 2021 - Rapport

Le Président. Je vous rappelle que le Conseil général ne fait que prendre acte du bilan de mi-législature.

Steiert Thierry, Syndic. Effectivement, M. le Président, dans la mesure où le Conseil général prend acte de ce bilan de mi-législature, je ne vais pas vous lire le rapport puisque les membres du Conseil général ont reçu ce document. Ils ont aussi, sauf erreur, reçu pour la première fois, en même temps que le bilan de mi-législature, comme cela était prévu, une version réactualisée du plan directeur des infrastructures scolaires de la Ville de Fribourg.

Voici donc ce traditionnel arrêt sur image à la mi-législature. Nous présentons les travaux en cours, voire les travaux qui sont déjà aboutis au cours de cette première mi-législature. Je laisserai mes collègues compléter ou, cas échéant, répondre aux questions des membres du Conseil général.

Je relève juste quelques points me concernant:

- Le PAL est quand même un des objets phare qui nous a occupés durant plusieurs législatures. Il a trouvé, aujourd'hui, pratiquement son achèvement. A présent, nous allons passer à la mise en œuvre et surtout au règlement des quelques oppositions qui sont encore à traiter. Je laisserai bien volontiers Mme A. Burgener Woeffray compléter ce point.
- Je rappelle le lancement du projet fusion, qui est quand même quelque chose de relativement important. C'est sur l'initiative du Conseil communal que le lancement de ce projet fusion a finalement pu se faire et grâce aussi - j'aimerais le rappeler - aux trois autres communes qui ont signé avec nous la demande au Conseil d'Etat pour lancer le processus. Il s'agissait des communes de Marly, de Givisiez et de Corminboeuf. Aujourd'hui, ce projet est lancé. Bien évidemment, nous aurons au cours de l'année 2019 une vision un peu plus claire sur cette convention de fusion qui est en train de s'élaborer. Les travaux ont été très intenses durant l'année dernière et j'espère bien que nous pourrions bientôt vous présenter un projet de convention.
- Concernant mon dicastère, je relève les projets prévus par le programme de législature, notamment la réalisation du nouveau site Internet et la présence de la Ville sur les réseaux sociaux, comme Facebook. Cela a été fort apprécié par les utilisateurs.

- La réorganisation du Service des relations humaines nous a passablement occupés durant plus d'une année. Elle a abouti à un système qui est prêt à affronter les défis des relations humaines des années à venir.

Discussion générale

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). Le bilan de mi-législature constitue l'occasion de faire un état des lieux, de jeter le regard en arrière et en avant sur le plan de législature, de comparer et de mesurer les acquis par rapport aux buts que l'on s'est fixés.

Avec le rapport qui nous est soumis, cet exercice nous semble partiellement réussi. Le Conseil communal y donne effectivement un résumé des projets en cours, des projets réalisés ainsi que des futures réalisations. Je ne vais pas vous faire le résumé de ces éléments, mais je félicite le Conseil communal pour leur ensemble et je remercie l'Administration et ses collaborateurs internes et externes pour leurs efforts et leur travail.

Voilà pour l'entrée en matière positive qui se veut encourageante et reconnaissante. Passons, à présent, à quelques remarques plus critiques. Le bilan présenté par l'exécutif comporte, à notre avis, des lacunes regrettables, à savoir:

1. l'absence de "benchmarks" mesurables;
2. le manque d'éléments comparatifs, notamment par rapport aux objectifs que le Conseil communal s'est fixés en début de législature;
3. l'évaluation de certains retards, s'il y en a;
4. une absence de transparence sur les pistes où la gestion de notre commune pourrait s'améliorer encore davantage.

Mmes et MM., telles étaient mes paroles – quasi mot pour mot – lors d'une des dernières occasions auxquelles le Conseil communal s'est fait le plaisir de nous soumettre un bilan de son action. J'avais, à ce stade de mes réflexions, continué mon intervention en citant des exemples concrets dans cinq domaines.

Ich werde hier die damals geäußerten kritischen, aber konstruktiven Bemerkungen unserer Fraktion nicht wiederholen. Sie sind im Protokoll des Generalrats verankert.

Ich erlaube mir stattdessen, einerseits ein positives Beispiel zu erwähnen, wo unsere Fraktion dem Gemeinderat gratulieren möchte. Und andererseits stelle ich ein paar präzise Anschlussfragen, die bis ans Ende der Legislatur und im Hinblick auf die nächste Legislatur dem Gemeinderat einen Anstoss geben können, seine Planungs- und Bilanzarbeiten noch zu verbessern.

Premièrement, nous remercions le Service des écoles et sa Directrice, Madame la Conseillère communale Antoinette de Weck, pour le plan directeur des écoles actualisé et mis à jour. Vous vous souvenez, lors de la révision des règlements scolaires de la Ville notre groupe s'est préoccupé de donner un instrument d'analyse plus précis à notre Conseil ainsi qu'au Conseil communal. C'est sur cette base réglementaire que le document annexé au bilan de mi-législature nous a été adressé, et nous ne pouvons que constater l'utilité des travaux effectués.

Dans le même ordre d'idée, et là je passe au deuxième point que j'aimerais soulever ce soir: la planification scolaire actualisée et le processus qui sous-tend cet exercice, à première vue fastidieux, nous montre la voie vers où une véritable planification politique, un véritable programme de législation et un vrai bilan de mi-législature doit tendre. Le domaine scolaire fonctionne ainsi comme un laboratoire de ce que nous souhaiterions voir se développer dans l'intégralité des directions et secteurs de compétences du Conseil communal.

Peut-être notre incitation d'aller dans ce sens n'a pas été assez claire par le passé. Je suis conscient des limites de la méthode pédagogique de la répétition. Et, oui, je fais mon mea culpa: j'ai bêtement répété en début de mon intervention ce qui avait déjà été soulevé il y a deux ans, il y a quatre ans, il y a six ans... Bref, je me vois tenté d'expérimenter une autre méthode didactique qui est celle de poser des questions, des questions que j'espère suffisamment précises pour générer des réponses susceptibles de permettre à toutes les parties prenantes d'avancer. Ces questions ne se rapportent pas au contenu du bilan, mais à la manière dont ce bilan est effectué et écrit.

Erstens bitte ich den Gemeinderat um Auskunft, wie die Bilanz zur Halbzeit der Legislatur genau verfasst wird? Welches sind die internen Abläufe bei der Redaktion der Bilanz? Welche Deadlines setzt sich der Gemeinderat? Wieviel Zeit wird in die Arbeiten investiert? Und kann sich der Gemeinderat gegebenenfalls vorstellen, die Prozesse und Arbeitsschritte zu revidieren, um den Bilanzberichten seiner Tätigkeit mehr Substanz zu geben?

Die Stossrichtung ist Ihnen klar, sehr verehrte Damen und Herren, und ich meine es auch diesmal konstruktiv: Es scheint klar, dass ein Grossteil der regelmässig kritisierten Punkte von der Art und Weise abhängen, wie die Legislaturplanung innerhalb des Gemeinderats gehandhabt wird und wie die Bilanzarbeiten vorgenommen werden.

Darum meine zweite und letzte Frage. Sie ist fast identisch mit der vorherigen Frage, betrifft aber den Ausgangspunkt: Wie wird die Legislaturplanung genau verfasst? Welches sind die internen Abläufe bei der Redaktion des Legislaturplans? Welche Deadlines setzt sich der Gemeinderat? Wieviel Zeit und welche Ressourcen investiert er in den Legislaturplan? Und können sie sich vorstellen, die Prozesse zu ändern, dass dieser Plan und die Bilanzarbeiten zur Hälfte und zum Ende der Legislatur mehr Substanz erhalten?

Sur ces considérations, le groupe PDC/PVL prend acte du bilan de mi-législature. Nous remercions le Conseil communal de ses réponses.

Rapport du groupe libéral-radical

Aebischer David (PLR). Le groupe libéral-radical a étudié avec attention le bilan de mi-législature 2016-2021. Il remercie le Conseil communal pour la qualité de son document.

Le groupe, lors du bilan de mi-législature 2011-2016, déplorait l'échec du projet de "Fusion 2016". Cependant, à la lecture du présent bilan, il constate avec joie que la fusion du Grand Fribourg est à nouveau sur les rails et bénéficie d'un nouvel élan. Il en veut pour preuves la mise en place d'une Assemblée constitutive chargée d'élaborer une convention de fusion ainsi que diverses collaborations au niveau intercommunal, dans le domaine des sapeurs-pompiers ainsi qu'à travers l'Organe de conduite communal en cas de catastrophe (ORCOC).

Le groupe exprime sa crainte au sujet de la mise en œuvre rapide du nouveau "Plan d'aménagement local (PAL)" qui est perturbée -si mes renseignements sont exacts- par 218 oppositions qui ont été comptabilisées à son encontre, dont une se focalise sur la densification. En effet, le traitement de ces oppositions prendra énormément de temps et ceci entrainera inmanquablement des blocages dans l'avancement des projets.

Au niveau de la mobilité, le groupe remarque la grande part faite à la diminution de la pression du trafic motorisé, aux zones 30 (km/h) et au vélo dans les différentes planifications du Conseil communal. Est-ce vraiment "une mobilité au service de la ville" comme il est dit au point 3.3?

Le groupe est heureux que la Ville de Fribourg s'ancre dans l'ère du numérique avec une page Facebook ouverte en novembre 2017 et un site Internet entièrement remanié en août 2018. Il salue le fait que ces deux canaux de communication existent à la fois en français et en allemand. Bien que, pour l'allemand, des améliorations sont encore possibles. Le groupe encourage donc le Conseil communal à continuer d'œuvrer pour le bilinguisme.

Sous 5.1. "Introduction", le Conseil communal souligne que la Ville de Fribourg a vu augmenter ses fonds propres de 7 millions de francs ainsi que sa marge de manœuvre. Certes! Mais en raison des prochains défis financier et économique que sont la PF17, le nouveau modèle comptable harmonisé ou encore l'assainissement de la Pila, l'exécutif communal devra non seulement se montrer actif mais également proactif dans ces domaines! Vous pouvez être sûr que les libéraux-radicaux veilleront au grain.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe libéral-radical pense que Fribourg sera vraiment "une ville où il fait bon vivre" et qu'il prend acte du bilan de mi-législature 2016-2021.

Rapport du groupe socialiste

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste a pris connaissance du bilan de mi-législature présenté par le Conseil communal avec le plus grand intérêt. Il souligne la qualité de ce rapport tant par sa forme que par son contenu. Ce document est un outil pertinent pour juger du chemin parcouru à ce stade et pour prendre connaissance des prochaines étapes de la législature.

Le slogan de la Ville pour cette législature est "Fribourg, naturellement". Naturellement, cet adjectif renvoie à l'évidence d'un choix, Fribourg un choix évident, une ville attractive, une ville qui fait de la qualité de vie de ses habitants la ligne directrice de sa politique. A cet égard, le bilan de mi-législature présente des résultats intéressants.

L'urbanisation est dynamique, comme en témoignent les importants chantiers qui sont en train de changer le visage de la ville et dont on nous dresse la liste en page 5 dudit bilan.

Le groupe socialiste relève avec satisfaction que le Conseil communal est également attentif à un léger ralentissement actuel de la démographie et espère que ce recul, s'il devait se confirmer, sera intégré au concept de densification de la ville rapidement.

En matière de mobilité, le groupe socialiste relève la qualité des réflexions initiées par le Conseil communal et inscrites dans le PAL. Toutefois, les infrastructures pour la mobilité douce, notamment

le vélo, restent insuffisantes et la concrétisation de la Voie verte sera la bienvenue. Le groupe socialiste espère qu'en la matière, la deuxième partie de la législature verra d'autres concrétisations importantes se réaliser notamment par l'étude des nombreux postulats issus des réflexions de notre groupe en matière de zone 30 km/h et d'infrastructures cyclistes.

En matière de cohésion sociale, le groupe socialiste prend note des projets initiés à ce stade, par exemple le projet Paysage éducatif du Schoenberg. Le sport populaire est un instrument important de cette thématique et le groupe renouvelle son soutien au site des anciens Abattoirs pour la réalisation d'une piscine communale. Idéalement desservi par les transports publics, ce site jouit d'un potentiel clair et réalisable, évident en comparaison à d'autres projets, parfois farfelus, parvenus récemment sur la place publique.

En matière économique, finalement, le groupe socialiste relève la politique d'investissement avec satisfaction dans les infrastructures répondant au mieux aux attentes des citoyens.

Ce bilan à mi-législature fait état d'une ville dynamique et en pleine mutation. Le groupe socialiste relève le souci affiché du Conseil communal à opérer cette mutation avec un haut degré de qualité de vie pour ses habitants. Nous renouvelons donc naturellement notre soutien au Conseil communal à continuer ses efforts dans cette direction. Nous nous réjouissons du bilan de fin de législature auquel notre groupe continuera à contribuer par son action politique.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Comme relevé par notre collègue, M. B. Altermatt, nous pouvons effectivement nous interroger sur le statut de ce bilan de mi-législature. Quelle ampleur? Quelle substance? Evidemment, en une quinzaine de pages, ce bilan ne peut être qu'assez succinct et relativement sommaire. Pour plus de détails, je pense qu'il nous faut nous en référer au rapport de gestion, qui est beaucoup plus complet. Là, nous sommes plus dans une intention et cela se sent un petit peu à la lecture. Nous pouvons être un petit peu frustrés de rester dans beaucoup de généralités. Cela-dit, j'apprécie le travail qui a été fait et qui est intéressant. La présentation est soignée, avec des illustrations.

Je retiens quelques points que j'aimerais mettre en valeur:

- Processus de fusion. Cela a déjà été cité. Il est en route et cela est une bonne chose. Ce sera un grand projet pour la deuxième moitié de cette législature.
- Collaborations intercommunales. Je pense que c'est effectivement un chemin qui prépare à la fusion. C'est une excellente chose. Par contre, l'Agglo a disparu de ce rapport. Je ne sais pas trop pourquoi et c'est un petit peu étrange. Peut-être qu'il y avait quand même quelques interrogations à avoir au niveau de l'Agglo.
- Urbanisation et démographie. On parle de la démarche du PAL qui est tout à fait logique, solide et cohérente. Peut-être que l'on aurait pu analyser un tout petit peu plus précisément la question de la démographie. En effet, on assiste quand même à une stabilisation de la population après une forte poussée au début des années 2000. Il faut effectivement éviter un risque de bulle immobilière ou d'un développement qui ne soit pas en cohérence avec les besoins. Densifier est une excellente chose mais seulement si c'est nécessaire et là où c'est nécessaire. Si la ville se remplit de bâtiments qui restent inoccupés, le but n'est pas atteint.

- Transition énergétique. Des efforts ont été faits, je pense qu'il faut encore veiller à les pousser plus loin dans cette direction. On vient de parler tout à l'heure de l'optimisation des bâtiments et du CAD. Nous avons donc l'exemple du café des Arcades, mais on peut encore aller plus loin.
- Il faut absolument que l'on arrive à accélérer la réalisation des projets aujourd'hui. Je pense que c'est un problème qui nous pèse à tous. Il y a beaucoup de crédits d'étude - cela a été dit aussi en début de séance -, et maintenant, il faut vraiment que l'on passe à la réalisation. Evidemment que le quartier du Bourg, la Gare, la Voie verte sont cités dans le Message. Toutefois, on aimerait bien voir le début des travaux.
- Revitalisation de la Sarine. C'est aussi un beau projet. Il me semble que les premiers travaux faits ont visiblement déjà porté leur fruit. Au niveau de la fréquentation aussi bien de la faune que de la flore à deux pattes, si je peux dire comme ça. Elle a nettement augmenté, non seulement les poissons et les oiseaux, mais aussi les bipèdes.
- Je salue aussi le travail qui a été fait au niveau des infrastructures scolaires, ainsi que la disponibilité de la Direction à imaginer de nouvelles variantes et à ne pas hésiter à envisager de changer des plans qui étaient déjà en route ou à réfléchir à la faisabilité de déplacer de quartiers certains élèves, ceci pour vraiment essayer d'optimiser la chose. Je pense que c'est une très bonne idée. Peut-être que l'on reverra une école à Gambach. Personnellement, j'ai fait mes deux premières années scolaires à Gambach, alors cela me ferait plaisir. Ce n'est peut-être pas une si mauvaise idée. C'est positif dans ce sens-là.
- Infrastructures sportives. La piscine: évidemment, on l'attend toujours. La patinoire: certes on a fait une bonne chose en coupant le cordon ombilical avec Gottéron mais il y a quand même un petit souci parce que si on coupe le cordon ombilical ce n'est pas pour continuer à lui donner la bouillie et le biberon (sic). Il serait quand même mieux de ne pas fournir des prestations gratuites encore trop longtemps.
- Cohésion sociale. Je pense que de favoriser le vivre ensemble est très important pour l'attractivité de la ville. Evidemment, cela doit être un objectif de tous et je pense qu'il est assez bien-venu.
- Culture. Je reste un peu sur ma faim car j'ai l'impression que l'on peine un peu à mettre en œuvre les idées, les projets et les décisions prises lors des Assises de la Culture. Il me semble que l'on va un petit peu à vue, comme ça, l'un après l'autre. On nous montre une grande et jolie photo avec un commentaire sur le Grand Prix Tinguely, qui était effectivement une très belle manifestation. On oublie quand même qu'il y avait des partenaires dans ces manifestations. Quand on parle de la Saint-Nicolas, ce n'est pas la Ville toute seule qui l'organise, ce n'est pas la Ville toute seule qui a organisé le Grand Prix Tinguely. Je tenais quand même à le rappeler.
- Communication. Le nouveau site internet a été salué. Je crois que c'est tout à fait positif.
- Police locale. Les projets de la Police locale sont aussi importants. La révision des règlements, du parage, de la circulation, etc. ne sont pas encore aboutis. Je pense que là, nous attendons encore les résultats.

Il y a une chose qui me manque, même s'il y a une page y relative dans le rapport. Je pense que l'on a encore un assez gros potentiel de travail avec les Hautes écoles que l'on a à Fribourg. Nous avons quand même plusieurs Hautes écoles à Fribourg qui ont développé d'excellentes compétences dans

tout un tas de domaines. Est-ce que la Ville de Fribourg les valorise assez? Là, je pense que l'on pourrait probablement encore fournir des efforts pour collaborer davantage avec elles et valoriser leur présence.

Je remercie le Conseil communal pour son rapport.

Schenker Claude (PDC/PVL). On a rarement raison tout seul, alors quel bien cela fait de rallier le Conseil communal à sa cause! Avec ce Plan directeur des infrastructures scolaires réactualisé, je tiens enfin la réponse à mon postulat pour un site primaire à Gambach. C'était le troisième de la présente législature, il date de mai 2016. Avec un sous-cercle primaire à Jolimont, comme ici évoqué, au centre des quatre sous-cercles Jura, Bourg, Pérolles et Vignettaz, on tiendrait la pièce maîtresse du plan directeur des écoles primaires. En effet, si Pérolles devait devenir surchargé, les enfants du début du boulevard pourraient aller à Jolimont, plus proche. Si la Vignettaz devait devenir surchargée, les enfants de tout Beauregard pourraient aller à Jolimont, plus proche aussi. Et il en va de même pour le Jura ou pour le Bourg. Il faut bien sûr étudier encore. Et tout dépend des CO de Sarine et du Haut-Lac, mais Jolimont, ce serait "tout bénéf". On économiserait la deuxième étape de la Vignettaz et même le besoin d'achat du CO de Pérolles serait à vérifier, nous dit-on. A la louche, 30 millions de francs d'économie! Jolimont ne serait pas seulement pièce maîtresse mais aussi poule aux œufs d'or.

En bref, je voulais simplement dire ici merci au Conseil communal, merci d'envisager ce scénario. Oh, pas pour moi! En 2026, ma dernière sera au CO, mais merci de la part des contribuables et merci pour tous les parents et futurs bambins concernés.

Rugo Claudio (PA). Ayant reçu ce Plan directeur vendredi, je ne peux m'exprimer et me passerai de commentaires. J'étais focalisé sur le dossier d'hier soir, comme vous avez pu le voir.

Mes dires ont été contredits et aujourd'hui j'ai été concentré à retrouver les dires que j'avais prononcés. Comme M. le Syndic a parlé du réaménagement du Service des relations humaines, j'ai déjà une petite information. Lorsque j'en aurai plus, je reviendrai à la bataille. On trouve ces informations dans le budget 2019, en page 27, point 4 "Transfert de postes et/ou de dotation". "La réorganisation du Service des relations humaines a conduit à l'engagement d'une nouvelle Cheffe du Service et au transfert de l'ancien Chef du Service au Secrétariat de Ville (AG).

Le Président. M. C. Rugo, vous êtes hors sujet. Il s'agit de prendre acte du contenu du rapport de mi-législature. Vous vous exprimez sur le budget 2019, un point qui a été traité il y a longtemps.

Rugo Claudio (PA). Non, ce n'est pas le budget 2019.

Le Président. M. C. Rugo, vous êtes hors sujet.

Rugo Claudio (PA). C'est pour donner les informations sur les transferts, sur le Service des relations humaines. M. le Syndic est venu sur le thème.

Le Président. Avez-vous quelque chose à ajouter au sujet du bilan de mi-législature? S'il vous plaît!

Rugo Claudio (PA). Alors, concernant le bilan, justement, j'ai oublié encore une fois de signaler au chapitre de la culture qu'à chaque fois que l'on construit de nouveaux bâtiments au Canada, il y a un budget prévu pour l'inauguration de chaque bâtiment. J'encourage le Conseil communal à tenir

compte de cette remarque et d'allouer un budget culturel aussi pour les inaugurations. Cela veut dire d'éviter d'engager toujours les Trois Canards et la fanfare du coin.

Je vous remercie.

Steiert Thierry, Syndic. Très brièvement, j'aimerais remercier tous les intervenants qui nous ont fait part de leur rapport.

Concernant l'intervention de M. B. Altermatt, freundlicherweise haben sie mir ihre Frage gestern schon zur Verfügung gestellt. Ich musste sie zweimal lesen, um zu begreifen, dass es tatsächlich zwei verschiedene Fragen sind.

Ich beginne mit der zweiten Frage, die das Legislaturprogramm betrifft. Die erste Frage bezieht sich auf die Bilanz zur Halbzeit der Legislatur.

Wie wird die Legislaturplanung genau verfasst?

In den ersten Wochen der neuen Legislatur veranstaltet der neu zusammengesetzte Gemeinderat eine Klausurtagung, an welcher der Inhalt des Legislaturprogramms definiert wird. Danach wird vom Stadtsekretariat, in Zusammenarbeit mit dem oder der Kommunikationsverantwortlichen der Stadt, eine erste Fassung redigiert und während den Sommermonaten wird die Feinarbeit ausgeführt. Im Verlauf des Herbstes wird die definitive Fassung verabschiedet. Das sind die verwaltungsinternen Abläufe.

Für das Legislaturprogramm haben wir keine gesetzlichen Deadlines. Normalerweise versucht man dieses so schnell wie möglich - nebst allen anderen Arbeiten, die zu Beginn der Legislatur anfallen - zu redigieren. Im Verlauf des 2. Semesters sollte es verfasst sein.

Wieviel Zeit und Ressourcen in diese Arbeiten investiert werden, kann ich nicht genau beantworten. Es ist eine ziemlich intensive Arbeit, insbesondere für die Kommunikation und die graphische Gestaltung werden einige Arbeitsstunden investiert.

Bezüglich der Bilanz zur Halbzeit der Legislatur kann ich die Bemerkungen, die in Richtung "handgestrickt" zielen, durchaus nachvollziehen. Für die Erstellung dieser Bilanz befasst sich jede Gemeinderätin und jeder Gemeinderat, ein paar Monate vor der Halbzeit der Legislatur, mit seinen Objekten, welche im Legislaturprogramm aufgeführt sind und macht eine kurze Zusammenfassung der laufenden Arbeiten. Es ist durchaus richtig, dass man dies etwas strukturierter machen könnte. Wir nehmen diesen Hinweis gerne auf und ich kann auf eine Bemerkung von Herrn M. Page antworten.

Si nous avons effectivement, comme le souhaite M. B. Altermatt, des processus un petit peu plus structurés pour ces travaux-là, nous n'aurions certainement pas oublié l'Agglo, M. M. Page. Il est en effet assez étonnant, vous le conviendrez, de ne pas trouver l'Agglomération dans ce bilan de mi-législature du moment où moi-même et mes collègues Mme A. Burgener Woeffray et M. P.-O. Nobs contribuons de manière très substantielle aux avancements des travaux de l'Agglomération. En effet, Mme Burgener Woeffray est présidente du dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité (DAEM), M. Nobs est président du dicastère des promotions (DP) et moi-même, je suis Vice-Président du Comité. Effectivement, il n'y avait pas lieu d'oublier cet élément-là. Peut-être l'avons-

nous oublié parce que nous imaginions que la fusion était déjà sur le point de se réaliser et que l'Agglomération n'existait plus. Mais elle existe et elle travaille intensément.

M. M. Page, vous attendez que les projets annoncés puissent enfin avancer et que l'on ait autre chose que des études. Je vous rassure, le programme à venir comporte un nombre assez important de Messages, qui vont en principe être présentés au Conseil général dans les mois à venir. Ce ne sont pas des études, mais des concrétisations. Nous présenterons d'ailleurs ce programme plus formellement au Bureau, qui nous avait été demandé lors de la dernière séance.

Voici encore deux éléments me concernant:

- La piscine ne fait pas partie des Messages à venir, mais c'est un projet qui avance. Evidemment, vous ne voyez rien car le travail se fait dans les coulisses et ce projet est complexe. Il aurait peut-être pu avancer plus rapidement si nous n'avions pas fait le choix de construire un immeuble par-dessus avec 22'000 m². Cependant, ne pas le faire eut été un gaspillage insensé d'une telle parcelle. Cela ajoute un peu de la complexité mais je vous rassure, le projet avance et nous avons la ferme volonté de réaliser cette infrastructure de première importance sur le site des Abattoirs.
- Quant à la remarque de M. M. Page au sujet de la patinoire, je dirais que lorsque l'on coupe le cordon ombilical, c'est justement pour donner le biberon après. Trêve de plaisanterie! Vous l'avez bien compris, le but était de couper le cordon ombilical pour tout ce qui concerne l'aspect de business sport, dans lequel évolue aujourd'hui Gottéron. Evidemment, nous n'allons pas complètement couper les ponts. Cela n'a d'ailleurs jamais été notre but. Nous continuerons d'avoir des liens assez étroits avec la patinoire principale, puisque nous y occupons des locaux que Gottéron continuera d'utiliser, mais aussi avec la deuxième patinoire, pour des entraînements. Nous allons aussi collaborer pour toute la partie énergétique du lieu et cela fera d'ailleurs l'objet d'un Message que nous vous présenterons tout prochainement pour l'agrandissement de la P2, ainsi que le parking.

Dernier point. Les Hautes écoles sont-elles assez valorisées? Ce ne sont pas nos Hautes écoles. Ce sont celles Canton, et l'Université également bien sûr. Cependant, je peux vous assurer que là aussi les contacts sont intenses, que ce soit par les Conseillers communaux ou moi-même, ou aussi lors de rencontres dans le cadre de manifestations organisées par ces Hautes écoles. Nous tenons beaucoup à être présents et attentifs à ce qui se passe dans ces Hautes écoles car nous sommes une ville universitaire et une ville de Hautes écoles. Nous sommes la ville universitaire de Suisse et cette identité nous est très importante. Je crois aussi qu'on l'a bien senti, notamment avec la Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg (HAIA) avec laquelle nous avons énormément de contacts aussi dans le cadre du NeighborHub et l'Université avec laquelle nous avons chaque année une rencontre entre le rectorat et le Conseil communal in corpore pour échanger de toutes les questions qui peuvent nous concerner en commun. Je pense que nous faisons effectivement tout ce que nous pouvons pour les soutenir. Parfois, s'il y a des projets, comme l'Université avec le Jardin botanique, nous faisons tout pour nous identifier comme une ville universitaire et de Hautes écoles.

Eine letzte Bemerkung noch an Herrn Aebischer bezüglich der Zweisprachigkeit. Es ist richtig, Verbesserungen sind immer noch möglich und die werden weiterhin angebracht. Ich glaube die Facebook-Seite hat schon eine sehr solide deutschsprachige Präsenz. Wir haben da bereits einiges erreicht. Das Ziel ist – wie wir letztes Jahr in der Antwort auf das Postulat Nr. 23 bemerkt haben – dass in der 2.

Hälfte dieser Legislatur konkrete Massnahmen aufgelegt und umgesetzt werden, die der Zweisprachigkeit unserer Stadt noch deutlich besser Rechnung tragen werden.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Effectivement, vous allez être saisis de plusieurs Messages au cours de cette année concernant l'urbanisme et architecture et le génie civil, dont le pont de Saint-Jean qui nécessite une rénovation complète.

J'aimerais réagir à la remarque concernant la Pila. La structure de l'organisation de l'assainissement de la Pila consiste en un consortium dont le Président est l'Ingénieur de Ville. C'est donc sous sa direction que ce consortium traite toutes les questions qui sont justement liées à l'assainissement intermédiaire et final de ce projet. Ce consortium est accompagné d'un Comité des partenaires, dans lequel font partie tous les différents acteurs dont la Ville. Vous avez pu entendre ou lire à la fin de la semaine passée que les acteurs, les responsables, ont décidé de porter ce projet en avant.

Concernant le PAL, un peu plus que 200 oppositions ont été enregistrées. Plusieurs personnes en avaient prédit entre 600 et 800. Nous étions surpris en bien par rapport au nombre d'oppositions et à leur contenu. Nous avons beaucoup d'interventions en lien avec le patrimoine. Nous avons aussi des oppositions en lien avec la densification. Nous allons les traiter. Il y a des oppositions relatives au PAD H2lÉO et donc à la transition énergétique. Le Conseil communal est décidé de porter en avant ce projet pour être en conformité avec la stratégie énergétique fédérale 2050. Ainsi, toute la planification énergétique reste notre "Guideline" et notre ambition. Par contre, le traitement des oppositions donnera l'occasion de discuter avec les personnes et les organisations concernées et d'apporter encore des améliorations au plan d'aménagement local.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. J'aimerais juste répondre au groupe libéral-radical qui parlait de la stratégie de la mobilité. Il remettait en question le titre "Une mobilité au service de la ville" en se demandant si l'on agissait véritablement au service de la ville en diminuant le transport individuel motorisé et en augmentant les déplacements en vélo ou en mobilité douce. Je me permets d'ajouter à cette liste les transports publics, puisque, bien entendu, c'est un élément capital dans la chaîne des transports. Alors, je vous répondrai simplement oui, il en va de l'attractivité et du dynamisme économique de notre ville. Le canton de Fribourg fait 1'671 km² et la ville de Fribourg en fait 9,32. Le territoire de la ville est donc 179 fois plus petit que le territoire du canton. Or, sur le territoire communal, nous totalisons 33% des emplois du canton. Si, par hypothèse, nous devons stocker 33% du parc de véhicules des personnes actives de ce canton dans notre ville, je ne sais pas où nous pourrions encore implanter des entreprises. Cela va également totalement dans le sens de la stratégie de l'Agglomération. Vous savez que nous sommes membres de l'Agglomération et qu'elle est dotée d'un Plan directeur. Dans sa stratégie de base, il est dit que les membres de l'Agglomération doivent absorber les besoins nouveaux en matière de mobilité en transports publics et en matière de mobilité douce. En fait, le corollaire veut dire qu'il va y avoir plutôt un statut quo des mouvements de véhicules individuels motorisés et une augmentation des vélos, de la mobilité douce et des transports publics. Le pire que nous puissions faire serait de laisser continuer l'augmentation du transport individuel motorisé. Cela mènerait finalement à un effondrement général, qui nuirait à l'économie de la ville, à sa qualité de vie et à son attractivité.

Le groupe socialiste dit au Conseil communal que la qualité de la réflexion est bonne. Je pense qu'il a compris les enjeux de la mobilité et je l'en remercie. Je comprends son impatience, notamment en lien avec les infrastructures de mobilité douce qui sont insuffisantes. Il faut toutefois noter que pendant cette première partie de législature, nous n'avons jamais fait autant pour le développement du

cyclisme en ville. Cela s'est traduit plutôt par des bandes cyclables, des pictogrammes et des axes routiers que nous avons autorisés à la circulation des cycles. Il est vrai que les infrastructures sont à la peine. Nous y travaillons dur et collaborons avec l'Agglomération. Vous avez vu dans le Plan financier que les éléments financiers en lien avec la Voie verte sont inscrits. L'étude est lancée. Je l'ai déjà dit souvent dans ce plénum, je partage votre impatience. Nous sommes aussi impatients que vous, mais cela demande des travaux. Croyez-moi, implanter des infrastructures cyclistes dans une ville qui ne les a pas du tout anticipées, c'est beaucoup plus compliqué que d'installer des infrastructures cyclistes au milieu de la campagne. Nous avons énormément de contraintes mais nous avons la volonté sincère d'y arriver. Je suis sûr que de belles réalisations sont devant nous.

Je remercie M. M. Page d'avoir félicité le Conseil communal pour les travaux en lien avec les règlements de la police locale. Même si cela a été assez astreignant et a pris du temps, il est évident que ces règlements sont importants pour la bonne gestion de la Ville.

Je n'ai rien à ajouter pour la piscine et la patinoire. Pour la culture, je laisserai la parole à mon collègue L. Dietrich, Conseiller communal en charge de ce dicastère. Cependant, en tant que Président du dicastère des promotions à l'Agglomération, lequel coordonne la culture, la promotion économique et le tourisme, je dirais que l'on ne peut pas critiquer la Ville. Je dois la défendre avec ma casquette Agglomération. En effet, pour développer la culture, il faut que tous les acteurs avancent de concert, non pas seulement la Ville, mais aussi l'Agglomération, Coriolis Infrastructures et le Canton. La culture est un domaine complexe qui demande beaucoup de coordination et de volonté.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances et de la Culture. J'interviens d'abord en tant que Directeur des Finances, puisque je vais répondre au souci qui a été exprimé par le groupe libéral-radical. Vous conviendrez que du côté des charges, la situation actuelle et des derniers mois est assez incertaine, mais ce n'est rien en comparaison avec le stress lié aux recettes des personnes morales. Au début de la législature, le ratio personnes morales et personnes physiques en matière de recettes fiscales était de 25,75. Actuellement, trois ans après, il est de 33,67. Notre dépendance a donc augmenté et cela est dû à un nombre peu important d'entreprises. Nous sommes aujourd'hui dans une situation tout à fait particulière, extrêmement instable par rapport aux deux votations qui auront lieu avant l'été: la réforme des impositions des entreprises au niveau fédéral en mai et le projet cantonal en juin. Le pire scénario serait que le projet fédéral passe avec l'interdiction des statuts spéciaux et que le projet cantonal ne passe pas. Cela voudrait que l'on serait obligés de supprimer les statuts spéciaux. Ainsi, on se retrouverait à 19%. Vous avez entendu parler du canton de Vaud qui a déjà légiféré sur un projet à 13%. Je n'ose même pas imaginer l'impact que cela aurait si ce scénario se produisait. Nous pourrions directement appliquer des mesures structurelles tellement l'impact serait fort. Je voulais quand même juste vous exprimer ce souci. On a, Dieu merci, d'excellents contacts avec le Service cantonal des contributions, qui fait extrêmement bien son travail auprès de ces grosses entreprises. C'est aussi pour cela que le Conseil communal a tenu à mettre en place le développement économique qui nous permet d'organiser des rencontres avec le Conseil communal in corpore, mais aussi en comité plus restreint. C'est extrêmement précieux. Il y a longtemps que cela ne s'était plus fait et, dans la période actuelle, c'est un facteur absolument clé.

Concernant la culture, en effet, nous sommes dans un contexte extrêmement complexe. Les quatre principaux partenaires qui nous concernent sont l'Etat, la Loterie romande, l'Agglomération et Coriolis Infrastructures. A cela s'ajoutent toutes les communes dont la nôtre, évidemment. C'est un imbroglio vraiment très serré, sans compter évidemment tout le soutien apporté aux partenaires, aux ac-

teurs culturels, et puis tous les autres organes qui sont dans le canton mais aussi romands ou nationaux. Nous avons mis un point d'honneur à réaliser, au mieux à l'horizon 2030, le rapport Kultur/Culture 2030. On y travaille constamment, mais cela demande beaucoup de concertations. Les Journées de la culture, par exemple, répondent à ce type d'échanges pour voir si la ligne est encore bonne.

Voici quelques éclairages. C'est quelque chose qui est très passionnant et nous avons de très bons contacts avec l'ensemble de nos partenaires. Ce sont de belles choses à développer.

Le Conseil général prend ainsi acte du bilan de mi-législature 2016-2021.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.06 heures à 21.23 heures.

-
- 7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 50 de Mmes et MM. Marine Jordan, Geneviève Liaudat, Immaculée Mosoba, Martin Kuhn et Simon Zurich (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de soutenir financièrement les ludothèques de la ville, au même titre que les bibliothèques**

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture. Vous avez probablement constaté que ce rapport ne vous a pas été transmis. En effet, nous sommes aujourd'hui dans une phase de changement complet avec la bibliothèque de la Ville de Fribourg, la Deutsche Bibliothek et les ludothèques. Nous sommes à un moment charnière du développement du projet. J'ai discuté avec deux des postulants, M. M. Kuhn et Mme G. Liaudat, de la possibilité de reporter ce postulat à une séance ultérieure. J'espère que cela se fera la prochaine fois. L'idée est de vous donner les bonnes informations.

-
- 8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 56 de MM. Pierre Marchioni et Pascal Wicht (UDC) lui demandant d'étudier la possibilité de supprimer l'huile de palme et ses produits dérivés dans les cuisines, restaurants et autres institutions liés à la Ville**

Dietrich Laurent, Directeur des Finances.

cf. annexe.

Comme vous avez reçu le rapport, je vais relever quelques éléments particuliers en relation avec ce postulat.

Tout d'abord, plusieurs services sont concernés par cette question:

- le Service des finances, en sa qualité de bailleur;
- le Service des écoles, pour les accueils extrascolaires et la cafétéria de la DOSF;
- le Service des affaires bourgeoises, en sa qualité de bailleur pour la gestion de son parc locatif.

L'idée a été de s'informer auprès de nos locataires, auprès de nos mandataires, des pratiques actuelles et vous en avez un résumé par objet dans le rapport que vous avez reçu.

Vous constatez donc, de manière générale, que les pratiques aujourd'hui sont bonnes. C'est de la cuisine qui est faite dans les cuisines et non pas achetée. Ainsi, les produits sont contrôlés et sont faits avec des produits naturels. C'est l'unanimité des résultats qui permet de relever que les problèmes écologiques et sociaux découlant de l'huile de palme sont aujourd'hui reconnus par le monde de la restauration, acquis à la cause d'un changement naturel de comportement alimentaire de la population.

En matière de droit du bail, la suppression de l'huile de palme ne peut pas être imposée sur les contrats qui courent actuellement, toute modification unilatérale n'étant évidemment pas envisageable. Il serait par contre possible de le prévoir via un avenant signé par les deux parties. Concernant les futurs contrats, en raison de la liberté contractuelle, une telle clause pourrait être insérée dans les conditions.

Le Conseil communal constate que la mesure de suppression d'huile de palme demandée par MM. P. Marchioni et P. Wicht est d'ores et déjà appliquée dans toutes les cuisines, restaurants et autres institutions liés à la Ville. A de très rares exceptions, l'huile de palme peut se trouver dans quelques produits dérivés, par exemple les biscuits qui sont servis avec les cafés. Le Conseil communal souligne l'attention portée par l'ensemble des exploitants à s'en départir le plus possible.

Aussi, le Conseil communal conclut à ce que toute démarche contraignante à l'égard des locataires ou autres exploitants n'aurait pas de sens en l'état de la situation. Il note de plus que l'enquête menée auprès des établissements ci-dessus a permis de notifier aux responsables l'importance que la Commune porte à la non utilisation de l'huile de palme.

Le Conseil communal propose au Conseil général de retenir la pertinence de l'approche objet du présent postulat, dans le cadre d'une recommandation qui sera incluse comme clause dans toutes les futures relations contractuelles.

Marchioni Pierre (UDC). Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse exhaustive et rapide. Inutile de dire que nous avons été très positivement surpris. A l'occasion, il serait peut-être bon que les Services de la Commune signalent aux responsables des différents établissements qu'ils parlent un peu plus de ce qu'ils font et que les gens sachent que l'huile de palme n'est pas ou pratiquement pas utilisée. C'est une bonne publicité dans l'environnement actuel.

Le postulat n° 56 est ainsi liquidé.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 57 de Mmes et MM. Marc Vonlanthen (PS), Fabienne Menétrey (Verts), Gisela Kilde (PDC/PVL) et Matthieu Loup (PS) lui demandant d'étudier l'ampleur du harcèlement de rue en ville de Fribourg et de proposer des mesures pour y remédier

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier l'ampleur du harcèlement de rue en ville de Fribourg et de proposer des mesures pour y remédier.

Nous rappelons tout d'abord que le harcèlement de rue désigne des comportements adressés aux personnes dans les lieux publics, visant à les interpeller verbalement ou non, en leur envoyant des messages intimidants, insistants, irrespectueux, humiliants, menaçants, insultants en raison de leur sexe, de leur genre ou de leur orientation sexuelle.

Nous rappelons aussi, dans la réponse, que la Ville de Lausanne avait commandé une enquête relative au harcèlement de rue en 2016. Cette enquête a révélé que 72% des femmes de 16 à 25 ans interrogées ont rapporté avoir été confrontées à au moins un épisode de harcèlement de rue à Lausanne lors des 12 derniers mois. Parmi les victimes, toutes catégories d'âge confondues, des actes pénalement répréhensibles ont été fréquemment relevés, tels que des insultes, des attouchements ou d'autres harcèlements.

Se basant sur les résultats de cette enquête, les auteurs du postulat estiment que le harcèlement de rue est également présent en ville de Fribourg et demandent d'examiner les mesures à mettre en place pour lutter contre ce phénomène. Pour répondre à cette demande, le Conseil communal a décidé de demander une offre à la Haute école de travail social (HETS-FR) pour établir d'abord une analyse de ce phénomène en ville de Fribourg et ensuite pour proposer, le cas échéant, des mesures pour y remédier.

En conclusion, nous sommes en mesure de répondre de la manière suivante:

- nous allons confier à la HETS-FR, sous la supervision du secteur de la Cohésion sociale, un mandat d'étude permettant de donner des explications sur le harcèlement de rue en ville de Fribourg et des pistes d'actions concrètes pour le gérer et le prévenir, en coordination avec les actrices et les acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans cette problématique;
- nous allons mandater une agence de communication, toujours sous la supervision des secteurs précités, pour réaliser une campagne de sensibilisation/communication, afin d'inciter la population fribourgeoise à prendre part au sondage qui sera mis en place par la HETS et sensibiliser la population à cette problématique;
- sur la base des résultats de l'étude effectuée par la HETS, il s'agira de décider des actions à mettre en place pour prévenir le harcèlement de rue.

Loup Matthieu (PS). Au nom des postulant-e-s, je remercie le Conseil communal pour le rapport qui nous est présenté.

On se retrouve au stade des déclarations d'intention et de la définition du cadre d'une étude, mais quand les déclarations d'intention sont bonnes, il faut aussi le relever.

Dans l'attente des résultats de l'étude mandatée, je me permets de relever deux points particulièrement réjouissants pour nous:

- tout d'abord, l'ancrage de la thématique du harcèlement de rue dans la cohésion sociale. Ce choix est judicieux et pas uniquement parce que le droit pénal suisse ne contient pas de disposition spécifique quant au harcèlement de rue. Il nous semble que c'est l'approche la plus constructive et la plus prometteuse pour traiter de ce phénomène;
- la volonté de collaboration entre les différents Services de la Ville et avec les acteurs sur place. Ces derniers, selon des informations que nous avons encore obtenues cet après-midi, se réjouissent beaucoup d'être partie prenante et de pouvoir mettre leur expertise au service de la Ville. Il s'agit de ne pas les inclure uniquement dans la phase de l'identification de ce qui existe mais aussi de les mettre en réseau dans le développement des actions concrètes qui ressortiront de l'étude.

Merci pour les décisions prises et annoncées dans le rapport qui nous est présenté. Nous sommes impatients de la réalisation de cette étude et des propositions concrètes qui en découleront.

Le postulat n° 57 est ainsi liquidé.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 59 de MM. Simon Zurich (PS), Christophe Bettin (PLR) et Matthieu Loup (PS) lui demandant un rapport sur les projets qu'il entend soumettre à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour des accueils extrafamiliaux adaptés aux familles

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.

cf. annexe.

Par ce postulat, il a été demandé au Conseil communal de présenter un rapport présentant différents projets qu'il entendrait soumettre à l'Office fédéral des assurances sociales et qui pourraient bénéficier des aides dévolues au projet visant une meilleure adéquation de l'offre aux besoins des parents et d'évaluer la pertinence des propositions suivantes:

1. la mise sur pied d'un projet pilote d'accueil des enfants en âge scolaire durant toute la journée sur la base d'une participation volontaire;

2. la proposition d'offre d'accueil pour les enfants en âge scolaire et préscolaire ouverte en dehors des heures habituelles ainsi qu'une flexibilisation de l'accès à l'offre;
3. l'élargissement de l'offre d'accueil durant les vacances scolaires;
4. le développement de l'intégration des enfants en âge préscolaire souffrant, par exemple, d'un handicap;
5. la facilitation de l'accès aux structures d'accueil extrafamilial pour les familles où en tout cas l'un des parents est en formation.

Voici la réponse du Conseil communal.

Le soutien aux familles est un thème qui tient à cœur au Conseil communal et à la Ville de Fribourg. On a pu voir au fil des législatures une offre de service toujours plus étoffée pour répondre aux besoins des familles. Preuves en sont notamment la création au sein du Service des écoles du secteur de l'accueil extrafamilial au 1^{er} janvier 2018, l'engagement de personnel venant renforcer ce secteur, les projets d'agrandissement d'accueils extrascolaires, la croissance du nombre de places et des subventions pour l'accueil préscolaire. De 294 places en 2016, on est passé en 2018 à 371 places. Pour la rentrée 2018, on envisage une augmentation de cinquante places à l'accueil extrascolaire de la Vi-gnettaz.

1. Législation fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants

Nous en avons exposé les conditions pour l'obtention des aides financières pour les projets visant une meilleure adéquation de l'offre d'accueil extrafamilial aux besoins des parents. On rappelle que pour obtenir cette aide fédérale, renseignements pris auprès de l'OFAS, seul l'organisme responsable d'une structure peut demander une aide financière en lien avec cette dernière. La Ville peut donc faire des demandes en lien avec ses propres structures. On pourrait imaginer des projets collaboratifs imaginés par la Ville avec des structures conventionnées. Il est bien sûr primordial d'analyser toute possibilité d'obtenir des financements extérieurs à la Ville. Il faut toutefois garder ici à l'esprit que les aides en matière de projets décrites ci-dessus seraient de toute manière relativement restreintes, au mieux, de quelques milliers de francs, et donc très faibles en comparaison aux dépenses résultant ensuite du fonctionnement des projets, une fois ceux-ci mis en place.

2. Offre existante d'accueil et d'activités extrascolaires en ville de Fribourg

La Ville subventionne quinze structures d'accueil préscolaire (crèches) pour un montant en 2019 de 5,5 millions de francs. Les crèches de la Ville offrent 424 places et permettent d'accueillir environ le double d'enfants. Elles ouvrent environ 12 heures par jour en moyenne, cinq jours par semaine. La crèche Pop e poppa de l'HFR permet en outre d'accueillir des enfants dont les parents occupent une place de travail à horaires irréguliers. Et depuis un an, cette crèche est subventionnée par la Ville. La Ville subventionne l'Association d'accueil familial de jour de la Sarine qui emploie, quant à elle, des accueillantes (mamans de jour) recevant les enfants à leur domicile. L'accueil familial prévoit que les parents conviennent des horaires avec l'accueillante. Il est permis de répondre plus spécifiquement aux besoins des parents ayant des horaires qui commencent très tôt ou finissent très tard.

2.1 Accueil et activités extrascolaires

Le Service des écoles met à disposition des parents une offre de services extrascolaires permettant l'accueil, la prise en charge et l'occupation de leur enfant tout au long de la journée en complément

de l'horaire scolaire: accueil extrascolaire, devoirs surveillés, sport extrascolaire, activités culturelles extrascolaires. Les clubs sportifs de la région se calquent également sur l'horaire scolaire pour l'organisation des entraînements.

2.2 Accueil extrascolaire

Chaque sous-cercle scolaire de la Ville est doté d'un accueil extrascolaire. L'accueil extrascolaire compte 53 employés fixes pour 38,9 EPT (+10,4 EPT depuis 2016). Il offre actuellement une capacité maximale de 371 places d'accueil. Pour l'année 2018-2019, l'accueil extrascolaire est fréquenté par 653 enfants issus de 489 familles, soit environ 22% des enfants admis à l'école primaire. Pendant les vacances, un seul des six accueils est ouvert selon un système de tournus. L'Accueil est fermé pendant les jours fériés, les vacances de Noël et du 20 juillet au 20 août.

Un repas équilibré produit par des acteurs locaux est servi aux enfants fréquentant l'Accueil sur la période de midi. Ce repas est facturé à 8 francs. Et un goûter est servi aux enfants fréquentant la dernière période de la journée. Le Service de l'enfance et de la jeunesse fixe le nombre maximal d'enfants pouvant fréquenter un accueil donné. Le Service des écoles n'attribue jamais la totalité des places et en garde systématiquement un certain nombre disponibles (variable selon la taille de l'accueil) pour répondre à la demande des parents avec des horaires de travail irréguliers.

2.3 Devoirs surveillés

230 enfants bénéficient du service de surveillance des devoirs.

2.4 Activités culturelles extrascolaires

Environ 300 élèves sont accueillis chaque année scolaire par l'Ecole des petits artistes.

2.5 Activités sportives extrascolaires

Le sport scolaire facultatif, gratuit, accueille chaque année près de 1'300 élèves de la Ville.

3. Evaluations des propositions du postulat

Les propositions du postulat se révèlent toute pertinentes et font pour la plupart partie du plan d'amélioration continue envisagé par le Conseil communal.

Proposition n° 1: dans la mesure où il offre déjà une palette de services englobant tous les points mentionnés dans la proposition n° 1, et compte tenu de la compétence du Canton en matière de fixation des horaires scolaires, le Service des écoles ne peut pas prétendre mettre sur pied un projet de concept novateur en la matière. Toutefois, il est clair que chaque service énuméré sous le point 2 peut être l'objet d'améliorations ou d'élargissement de l'offre selon les besoins. Le Conseil communal s'engage à évaluer, au moyen de l'évaluation quadriennale 2020, les besoins des parents non seulement en termes d'accueil mais également en termes d'activités extrascolaires, ainsi qu'à revoir son offre, dans un processus d'amélioration continue.

Propositions n° 2 et 3: il sera répondu à l'appel à projets de la Confédération en matière d'horaires si l'étude quadriennale de 2020 montre un besoin significatif. Concernant l'extrascolaire, l'étude de

2016 recensait des demandes pour une ouverture dès 06.00 heures et jusqu'à 19.00 heures (soit les 2 heures les plus demandées par la Confédération pour un appel à projet) mais dans de faibles proportions. Concernant les vacances, les résultats de l'étude ne montraient pas de besoins pour des semaines non couvertes actuellement. Il en allait de même pour le préscolaire.

Proposition n° 4: des structures existantes, tel le jardin d'enfants intégratif la Coccinelle, faisant partie des structures subventionnées par la Ville, prennent déjà en charge des enfants en âge préscolaire souffrant d'un handicap. Il est à relever que l'offre de la Coccinelle s'élargit en 2019 avec des horaires allongés et un jour d'ouverture supplémentaire, en collaboration avec la Ville.

Le Service des écoles étudie par ailleurs déjà les possibilités d'accroître les collaborations dans le domaine de l'encouragement précoce avec Flos Carmeli.

Proposition n° 5: selon les critères d'attribution actuels, les familles avec activité lucrative sont priorisées, mais tous les dossiers sont étudiés avec soin. Une demande d'accueil pour l'enfant d'une personne en formation peut tout à fait être acceptée, dans la mesure où la personne travaille à côté de sa formation ou si la formation fait partie de son cursus professionnel, dans la limite des places disponibles.

4. Projets en cours et à venir

Hormis les projets déjà mentionnés, le Service des écoles envisage de travailler ou travaille actuellement sur les projets suivants:

- augmentation du nombre de places à l'accueil de la Vignettaz, nouveaux locaux, nouveau concept de cuisine;
- utilisation de nouveaux locaux pour l'accueil extrascolaire de midi;
- portail informatique pour l'inscription à l'accueil extrascolaire et aux activités extrascolaires;
- optimisation de l'utilisation des bases de données relatives aux écoles, à l'accueil extrascolaire, aux activités extrascolaires;
- optimisation de l'utilisation des locaux scolaires pendant les heures creuses;
- augmentation du nombre de places en crèches;
- optimisation de la liste d'attente centralisée des crèches;
- règlement d'octroi des subventions aux structures d'accueil préscolaire.

Il est important de relever en conclusion que la Ville de Fribourg est attentive à la qualité des services fournis, qui eux aussi génèrent un certain nombre de projets n'entrant pas en compte dans les statistiques et les demandes d'aides financières, mais qui n'en sont pas moins importants pour l'image de la Ville.

Zurich Simon (PS). Au nom des postulants, je remercie le Conseil communal et l'Administration pour leur analyse détaillée, élargie et attentive de notre postulat.

Pour les familles de notre ville et pour l'économie, la disponibilité des accueils extrafamiliaux et leur adéquation aux besoins des familles sont des questions de la plus haute importance. En effet, pour les familles, l'organisation ou plutôt la réorganisation continue d'un accueil peut être une charge

mentale et financière très lourde. Quant à l'économie, elle a tout intérêt à avoir des personnes qualifiées et disponibles sur le marché du travail, qui ont la tête à leur travail et non pas prise dans une jonglerie incessante.

Nous sommes donc particulièrement reconnaissants du soin que le Conseil communal et l'Administration ont apporté à la rédaction de ce rapport final et de l'attention apportée aux différentes pistes de solutions proposées dans ce postulat. Je souhaiterais toutefois revenir sur différents éléments sur lesquels le Conseil communal base son analyse.

1. Le rapport retient que l'OFAS participe à hauteur de 50% aux coûts de l'élaboration du concept détaillé. Or, l'article 30 de l'Ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants (OAAcc) prévoit que l'OFAS participe, certes, aux coûts de l'élaboration du concept mais aussi aux coûts engendrés par l'acquisition ou l'adaptation du matériel informatique, le recrutement et la formation de personnel ainsi que l'évaluation du concept et de la mise en œuvre du projet. Il est donc difficile de croire que les coûts supportés par l'OFAS se limiteraient à quelques milliers de francs au mieux, comme le dit le rapport.
2. Le rapport prétend que la dernière étude quadriennale sur l'accueil extrafamilial ne montrait pas de besoins en matière d'accueil extrascolaire ou préscolaire. Or, selon les chiffres publiés dans le journal "1700" de janvier 2017, 15,17% des familles répondaient avoir besoin d'une offre durant les vacances scolaires en matière d'accueil extrascolaire. En matière d'accueil préscolaire, 18,29% des familles avaient besoin d'offres supplémentaires. Ces chiffres prouvent bien qu'il existe un besoin significatif, que ce besoin demande une véritable action de la part de la Commune et la base du rapport de 2016 est suffisante et il n'est nullement nécessaire d'attendre encore de nombreuses années avant de passer à l'action. Au-delà des statistiques, il est important de prendre en compte les réalités des familles de notre ville. Dans les faits, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est très souvent un casse-tête. Que votre enfant soit à la crèche ou à l'accueil extrafamilial, les vacances scolaires sont bien souvent le moment le plus stressant de l'année pour s'organiser. Après quelques recherches, force est de constater que différentes crèches de la Ville sont fermées plus que les quatre semaines de vacances par année sur lesquelles se base le législateur fédéral. La Ville ici a un effort important à fournir. Comment fait-on, comme parents, quand la crèche est fermée six semaines par année, que l'on a quatre semaines de vacances par année, et que l'on ne peut pas toutes les prendre en une seule fois? Et comment fait-on plus encore quand on n'a pas de famille à proximité pour nous aider? Ces situations peuvent devenir tout bonnement intenable.
3. A notre sens, il est profondément problématique de privilégier les familles avec une activité lucrative. En effet, les personnes qui étudient ou qui cherchent un emploi peuvent aussi avoir des enfants. Elles peuvent aussi avoir des difficultés à concilier vie familiale et études ou recherche d'emploi. Sans parler des personnes qui ne travaillent pas mais qui souhaitent proposer à leurs enfants un encouragement précoce et une socialisation dont les bienfaits pour les enfants sont attestés par de nombreuses études car elles donnent aux enfants les meilleures chances pour la vie future.

De manière générale aussi, le constat est implacable: les femmes avec des enfants en bas âge sont encore trop largement discriminées sur le marché du travail. Des solutions d'accueils adéquates sont l'une des solutions à ce problème.

Finalement, nous remercions le Conseil communal et l'Administration d'avoir présenté leur projet en cours et à venir que nous saluons.

Encore quelques questions ouvertes à ce sujet de notre part.

- Tout d'abord, merci pour l'augmentation nécessaire du nombre de places à la Vignettaz. Nous aimerions toutefois savoir si l'augmentation du nombre de places d'ordre général dans la Ville permet de combler le manque constaté dans le cadre de l'étude des besoins en 2016?
- Le portail informatique et l'optimisation des bases de données sont aussi de bonnes idées. Mais ne serait-ce pas typiquement le genre de projet qui pourrait être financé par le biais de ce fonds de l'OFAS, selon l'article 30 alinéa 1 lettre b de l'Ordonnance?

Encore une fois, merci pour ce rapport détaillé à notre postulat.

Le postulat n° 59 est ainsi liquidé.

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 81 de M. Raphaël Fessler (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la mise en place d'un guichet unique pour simplifier les demandes d'autorisations pour les manifestations

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Le postulat demandait au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un guichet unique pour simplifier les demandes d'autorisations pour les manifestations. Le développement du postulat mentionne que la Police locale reçoit beaucoup de demandes (plus de 700 ou en tout cas 700) et que la simplification du traitement des manifestations mineures pourrait être améliorée.

Réponse du Conseil communal

La Direction de la Police locale et de la Mobilité est, en principe, le point d'entrée pour les demandes d'usage du domaine public ou pour la délivrance des autorisations (préavis, autorisations, coordination des projets). La Direction gère chaque année un grand nombre de demandes et les coordonne de manière efficace. Les chiffres relatant la délivrance des décisions figurent d'ailleurs dans le rapport de gestion (660 en 2016, 780 en 2017), avec une année record en 2018 (près de 800 décisions à la mi-décembre 2018).

Conscient de cet état de fait, une première mesure avait déjà été prise avec l'engagement d'un chargé des manifestations en 2013. Sa présence a pu libérer le personnel en uniforme, qui a pu se concentrer sur les missions principales de la Police locale. Il est possible que sur les nombreuses demandes à traiter, l'une ou l'autre ait pu l'être avec moins de diligence, notamment si une coordination interservices a dû être nécessaire. Ce point doit être encore amélioré.

S'il est vrai que la possibilité de remplir des formulaires en ligne peut s'avérer être un avantage pour le demandeur, le traitement de la demande ne peut être que partiellement automatisé. Dans la plupart des cas, des contacts doivent avoir lieu avec les organisateurs/trices et c'est très souvent lors de ces derniers que les détails peuvent être réglés.

Conscient du fait qu'il serait possible d'améliorer le processus, le Conseil communal a pris les devants en créant un groupe de travail et partage l'avis que toutes les demandes ne devraient avoir qu'un seul point d'entrée, idéalement la Direction de la Police locale et de la Mobilité.

En conclusion, le Conseil communal assure qu'il poursuivra ses efforts pour l'optimisation continue du traitement des demandes d'autorisation liées aux manifestations.

En cas de mise en place d'un guichet virtuel, la Ville de Fribourg chargerait la Direction de la Police locale et de la Mobilité d'étudier l'opportunité d'y intégrer les éléments liés à la gestion du domaine public.

Fessler Raphaël (PDC/PVL). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse et pour les efforts qu'il continue à faire pour améliorer cette situation. Je salue l'excellent travail du chargé de manifestations, M. Sébastien Jungo, avec qui nous collaborons très facilement. Par contre, dans la conclusion, il me manque peut-être un élément de réponse important relatif à la date de l'ouverture de ce guichet virtuel.

Le postulat n° 81 est ainsi liquidé.

12. Décision quant à la transmission

Le Président. Lors de sa séance du 23 janvier 2019, le Bureau a accepté la qualification des propositions et du postulat et les a jugés recevables.

Lors de cette même séance, le Bureau du Conseil général a décidé de demander à la Commission financière d'émettre un préavis au sujet des incidences financières des propositions n° 9 et 10. La parole sera donnée ultérieurement à Mme la Présidente de la Commission financière.

Suite à des questions survenues lors du Bureau, je vous informe également de la procédure de traitement de ces deux propositions. Si le Conseil général vote en faveur de la transmission, alors le Conseil communal sera chargé de préparer un Message et un projet de décision sous forme d'arrêté dans un délai d'un an (art. 17 LCo par renvoi de l'art. 51bis LCo; art. 62 du règlement du conseil général). Le Conseil général voterait alors le Message et le projet d'arrêté qui lui seraient soumis.

a. des propositions

- n° 9 de Mme et MM. Gisela Kilde, Simon Murith (PDC/PVL), David Krienbühl (PLR) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal une réduction du coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques à 0.800

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal vous invite à ne pas transmettre la proposition n° 9, et la même chose vaut pour la proposition n° 10, pour la simple raison que ces propositions vont à l'encontre de la planification financière telle qu'elle est définie par le Conseil communal. Nous rappelons aussi ce que nous venons de dire tout à l'heure, le nombre de Message que nous allons vous présenter avec des investissements très importants, avec évidemment aussi des amortissements à la clé sans parler de l'assainissement de la Pila et d'autres charges financières qui vont pas manquer d'arriver ces prochaines années. Raisons pour lesquelles nous vous demandons de ne pas transmettre ces propositions.

Préavis de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Je vais vous lire la réponse que j'ai produite par écrit au Bureau.

J'ai pris bonne note de votre demande à l'attention de la Commission financière d'établir un préavis quant aux deux propositions n° 9 et 10 relatives au taux d'imposition.

Nous avons discuté de cette demande en séance de la Commission le 4 février passé et sommes arrivés à la conclusion suivante.

Il n'est pas possible à la Commission financière, sur simple lecture desdites propositions, de conclure à un quelconque préavis de nature financière.

En effet, dans l'éventualité où ces propositions venaient à être transmises au Conseil communal par le Conseil général, il est manifeste qu'elles auraient des conséquences sur les finances de la Commune. Il faudrait dès lors que le Conseil communal les examine attentivement et établisse un rapport sur propositions qui permette à la Commission, elle aussi, de les examiner de façon complète, notamment sur le choix d'un taux à 0,8 précisément, ou d'un éventuel autre taux.

C'est uniquement à ce moment que la Commission sera en mesure de rendre un préavis sur dites propositions.

Nous ne pouvons à ce stade, et dans l'éventualité de leur transmission, que conclure à la nécessité d'un examen complet de la question par le Conseil communal; examen que nous souhaiterions le plus large possible le cas échéant, de manière à garantir la possibilité aux membres du Conseil général de prendre une décision en toute connaissance de cause.

Murith Simon (PDC/PVL). En préambule, nous saluons la prise de position responsable de la Commission financière, loin des conflits partisans qui peuvent certes nous opposer dans ce Conseil mais qui ne doivent pas gangréner le travail de nos institutions.

Notre proposition trouve son origine dans un constat simple, écoutez plutôt:

1. Pour les années 2016 et 2017, soit une fois les premiers effets de l'augmentation d'impôts de 2014 enregistrés, les comptes font état d'un bénéfice annuel moyen de 18'197'303 francs avant attribution aux réserves volontaires, et de 7'272'385 francs après attribution à ces réserves.
2. En 2017, les charges sont couvertes en ville de Fribourg à raison de plus de 115% et cette tendance continue en 2018 et 2019. Seule une ville fait plus, ou pire, c'est selon, dans les 50 plus grandes villes de Suisse. Ces chiffres ne sortent pas d'un chapeau magique mais d'une étude de l'Institut des hautes études en administration publique, qui place la couverture idéale entre 100% et 103%. Vous conviendrez que nous sommes bien au-delà.
3. Malgré l'augmentation du coefficient d'impôts et une augmentation simultanée de la population, les recettes fiscales liées au revenu des personnes physiques stagnent. Autrement dit, notre population, en particulier la classe moyenne contributrice, est en voie de paupérisation.
4. Une baisse du coefficient de 1,6% telle que proposée reviendrait, selon nos calculs, à une baisse de revenu théorique de 1'862'000 francs pour la Ville. Un montant qui en l'état reste en deçà de nos bénéfices.

Voilà les chiffres actuels. Et voilà le constat qui s'impose sans appel: actuellement, la Ville de Fribourg encaisse trop d'impôts, ceci sur le dos de nos contribuables, qui eux s'appauvrissent.

Transmettre une proposition de baisse d'impôts revient premièrement à être conséquent et responsable vis-à-vis de la situation financière de notre commune, des prestations offertes à la population et des intérêts de cette dernière. Il s'agit deuxièmement d'améliorer l'attractivité de notre commune pour attirer des contribuables avec toutes sortes de revenus. Et quand je parle de baisse de revenus théorique, j'entends par là qu'un nouveau taux devrait faciliter l'arrivée de nouveaux contribuables à plus hauts revenus, attirés par une fiscalité attractive et bien sûr les prestations adaptées, bref, par une gestion communale raisonnable et durable. Troisièmement, et c'est un élément essentiel, une baisse d'impôts serait également un message positif sur la gestion saine des ressources communales dans le cadre du processus de fusion. Un projet dont l'importance prioritaire met d'accord tous nos groupes et qui aura besoin des meilleures conditions-cadres possibles.

Cette proposition n° 9 est surtout une reconnaissance envers les personnes physiques, la classe moyenne contributrice, les familles, qui méritent un geste dans une phase où notre population -et les chiffres le prouvent- se paupérise.

Dans les circonstances évoquées, le Conseil communal doit se pencher sur une diminution d'impôts et ses effets. Il doit présenter un projet chiffré au Conseil général. Libre à nous, ensuite à ce moment-là, d'accepter ou non cette baisse ou encore de l'amender, sur la base de l'arrêté du Message et du préavis de la Commission financière qui nous seront présentés. Mais pour que nous ayons ce choix et que nous puissions le faire démocratiquement, en connaissance de cause, je vous demande d'accepter la transmission de cette proposition de baisse. Je vous demande de tenir compte de l'intérêt de la population avant de répondre à un mot d'ordre partisan. Je vous demande de réfléchir à notre rôle de représentants: voulons-nous imposer à la population un mode de vie que nous estimons être le

bon, charge au citoyen de payer ou de partir, ou voulons-nous répondre aux besoins avérés de la population et lui laisser une marge de liberté, d'innovation et de responsabilité?

Pour finir, s'agissant de la planification financière actuelle du Conseil communal, force est de constater que nos récentes décisions l'ont déjà entamée et j'espère donc que ce ne sera pas un critère qui sera forcément pris en compte pour le vote, je le rappelle, de la transmission de cette proposition et non pas d'une baisse directe du taux d'impôts.

Chopard Caroline (Verts). Pourquoi... Pourquoi 0.8, pourquoi pas 0.82, 0.76, 0.85, pourquoi? Pourquoi absolument diminuer le coefficient de l'impôt communal?

Bien sûr, nous aimerions tous plus de services, plus d'investissements, plus de tout et tout cela gratuitement. Seulement voilà, la qualité à un coût.

Une ville où il fait bon vivre ne se construit pas par hasard. Les aménagements, les améliorations et le fonctionnement ne sont pas là par hasard.

Le travail du personnel communal, leurs retraites, tout à un prix et nous sommes prêts à le payer. En effet, le vivre ensemble, l'amélioration de la qualité de vie, le bonheur, ces critères plus ou moins subjectifs ne se font pas avec des bouts de ficelles.

Au fait, nous sommes régulièrement montrés du doigt pour des mesures dont soi-disant on ignore les effets sur les finances, mais que sait-on des effets sur les comptes communaux de cette mesure?

Nous sommes régulièrement tancés pour une soi-disant politique de l'arrosoir que je préfère nommer plutôt justice sociale. Alors non, nous ne soutenons pas une mesure qui au-delà de son attrait populiste n'améliore en rien la qualité de vie de cette ville.

Non, les impôts bas ne sont pas gage de vie heureuse et non, nous ne voulons pas risquer de péjorer le quotidien des citoyens de cette ville et non, nous ne voulons pas d'une politique ... au fait comment se nomme-t-elle cette politique? La politique des tuyaux bouchés?

Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts ne soutiendra pas cette proposition.

Page Maurice (CG-PCS). Evidemment, proposer une baisse d'impôts est une mesure populaire. J'utilise naturellement le terme populaire pour ne pas dire populiste. C'est une proposition bien évidemment extrêmement facile, mais bien illusoire, et je veux pour preuve les propos que vient de tenir le Directeur des finances, M. L. Dietrich.

Non, le groupe CG-PCS ne veut pas prendre la responsabilité à nouveau de précipiter les finances communales dans le rouge, probablement en-dessous de la version la plus pessimiste du Plan financier. Nous avons trois scénarios dans le Plan financier: le scénario moyen, le scénario optimiste – on table déjà assez sur le scénario moyen – et le scénario pessimiste sur lequel on devra tabler. Selon ce scénario, on renouerait très rapidement avec les chiffres rouges.

L'impôt sur les personnes physiques reste, M. L. Dietrich vient de nous le rappeler, encore une fois la principale source de financement de la ville avec 2/3 des revenus et, M. S. Murith vient de le dire, ce montant va plutôt vers la stagnation. Il augmente encore un petit peu mais il est vraiment plutôt en

train de se stabiliser. Cela veut dire qu'une baisse d'impôts engendrerait obligatoirement un recul et nous conduirait donc de nouveau vers une situation financière nettement moins favorable.

Le taux de 81,6 n'a rien d'exorbitant, faut-il aussi le rappeler. Il n'est certes pas parmi les plus bas mais il n'est pas non plus parmi les plus hauts. On se situe dans une moyenne cantonale tout à fait raisonnable. De plus, une baisse de 1,6 n'a pas vraiment de sens. Si l'on prétend défendre l'attractivité de la Ville, il faudrait évidemment avoir une baisse beaucoup plus forte de 5% ou de 6%. Là, cela aurait un effet. C'est cela qu'il faudrait avoir le courage de proposer, si c'est vraiment ce que veut la droite. Ce n'est pas quelques dizaines de francs qui auront un réel effet d'attraction.

J'en viens à l'impôt sur les personnes morales. Je me permets de mettre les deux choses ensemble, si vous le voulez bien. Encore une fois, je peux prendre à témoin M. Dietrich. L'embellie de ces dernières années est certes très favorable et on ne peut que s'en réjouir. Cependant, tout le monde sait et tout le monde constate aujourd'hui que celle-ci ne sera que temporaire et que d'ici 2020, cela sera terminé. Avec l'introduction de la réforme de l'imposition des entreprises, c'est certain maintenant, on connaîtra une baisse d'impôts. Une baisse d'impôts qui nous a obligé déjà à prévoir des réserves pour cela. Ajouter une baisse à une baisse me ferait avoir de sérieux doutes sur le risque effectivement d'augmenter le déficit, sans considération pour des réels besoins de la population, mais aussi sans effet réel positif non plus pour l'économie. Les effets sur l'économie viendront effectivement de la réforme de l'imposition des entreprises. Toutefois, ils ne viendront pas si on rajoute encore un petit pourcent supplémentaire.

Enfin, et M. S. Murith l'a dit aussi, je pense aussi que c'est une chose peut-être envisageable dans le cadre de la fusion mais qui doit s'envisager dans ce cadre-là. Et si la Ville fait cavalier seul, peut-être qu'elle arrivera avec une situation moins favorable et donc aussi moins favorable pour discuter dans le cadre de la fusion. Ce taux d'imposition est une monnaie d'échange qui peut être utile, mais je crois qu'il ne faut en tout cas pas se précipiter maintenant. Si vraiment, à l'issue du processus de fusion, on arrive à dire que l'impôt de la nouvelle commune doit être plus bas, et bien ce sera le moment d'en décider. Je ne pense pas que l'on puisse décider une telle chose actuellement.

Pour toutes ces raisons, le groupe Centre gauche-PCS s'oppose à ces propositions.

Vonlanthen Marc (PS). Le groupe socialiste a examiné avec intérêt les propositions n° 9 et 10 demandant au Conseil communal une réduction du coefficient des impôts sur les personnes physiques et morales à 0,8. Etant donné une certaine similitude entre ces deux propositions, nous ne prendrons la parole qu'à une seule reprise.

La majorité du groupe socialiste est d'avis que les circonstances ne sont pas réunies pour entrer dans une décision sur la réduction du coefficient d'impôts et refusera par conséquent la transmission des deux propositions. Il s'agit là d'une majorité et non d'une unanimité au sein du groupe. La minorité importante qui n'est pas de cet avis prendra la parole après moi. Quant à la majorité, son choix se justifie par les investissements importants auxquels la Ville devra faire face dans les prochaines années. En plus de ces investissements, la volatilité des impôts sur les personnes morales doit être prise en compte de manière particulièrement sérieuse avec le PF17 notamment, comme l'a encore rappelé M. L. Dietrich tout à l'heure. Comme l'a également souligné M. Dietrich lors de la séance sur le budget 2019, dans le cadre de la fusion, une baisse d'impôts introduira des éléments d'incertitude en changeant les basses financières de la commune au mauvais moment.

Pour ces différentes raisons, le groupe socialiste, dans sa majorité, refusera la transmission de ces deux propositions.

Wicht Pascal (UDC). Le groupe UDC soutiendra bien entendu cette proposition.

En effet, les comptes des derniers exercices comptables montrent très clairement que tant l'impôt sur les personnes physiques que celui sur les personnes morales sont actuellement trop élevés eu égard aux besoins concrets financiers de notre Ville. J'en veux pour preuve non seulement le fait que la Ville a constitué un certain nombre de réserves non-obligatoires durant les derniers exercices comptables, mais également le fait qu'une partie du Conseil général arrive à trouver un certain nombre de millions à jeter par la fenêtre sans aucune réflexion sur les incidences financières, ceci contre l'avis de la minorité raisonnable de ce Conseil et contre l'avis également du Conseil communal, pourtant à majorité de gauche.

Il est temps que la population dans son ensemble profite de la bonne santé des finances communales et cesse de faire les frais d'une hausse d'impôts qui, ainsi que nous l'avions déjà dit à l'époque, n'était pas nécessaire. Relevons encore que contrairement aux décisions qui ont été prises à la légère ces derniers mois, cette proposition permettra de réaliser une analyse concrète, chiffrée, et ainsi de prendre dans une année une décision fondée, en toute connaissance de cause, quant à une baisse effective du taux d'impôts.

Allenspach Christoph (PS). Oui, il arrive qu'il y ait des avis divergents au sein du groupe socialiste, mais c'est toujours bien pour trouver la meilleure solution.

Une partie des membres du groupe ne s'opposera pas à la transmission des propositions de réduction du coefficient. Nous sommes d'avis que ces propositions pourront servir à une réflexion plus détaillée que cette rhétorique politique prononcée lors des débats à ce sujet. Bien entendu, je parle d'une réflexion parce que la transmission des propositions n'est pas tout à fait une approbation de notre part, mais correspond plutôt à une transmission pour étude. Un Message présenté par le Conseil communal sera étudié avec la plus grande attention.

Nous avons deux arguments. D'une part, nous savons comme vous qu'il ne faut pas charger les contribuables plus fortement que nécessaire et nous connaissons ce principe d'équité fiscale qui a été évoqué dans les propositions. Mais il faudra vraiment pondérer les faits et les différents aspects. S'il est vrai que la situation financière de la commune est plus saine que prévisible lors de l'augmentation des impôts en 2014, l'évolution dans les années à venir reste peu claire. Nous connaissons les besoins pour financer les investissements, ils figurent dans le programme de législature et dans les programmes d'agglomération. Nous connaissons d'autres dépenses importantes qui sont à l'ordre du jour, dont deux relatives à la caisse de prévoyance et à l'assainissement de la Pila. Par le passé, la situation financière a été très volatile. M. le Directeur des Finances a déjà exprimé ses quelques soucis à ce sujet. Nous attendons du Conseil communal une analyse fine de l'évolution qui dépend de la situation économique globale et locale, des réformes fiscales ainsi que du développement démographique de notre ville.

D'autre part, et notamment en vue de ces rentrées fiscales volatiles, nous souhaitons une réflexion sur l'adaptation d'une autre méthode de fixation du coefficient fiscal. Nous visons une flexibilité selon les besoins. Nous savons toutes et tous que les contribuables acceptent très volontiers une réduction du coefficient, mais qu'il est beaucoup plus difficile de l'augmenter au moment venu. Aussi,

nous demandons d'étudier la possibilité d'une modification du coefficient vers le bas ou vers le haut à une durée limitée, beaucoup de communes le font déjà, pour revenir par la suite à un coefficient de référence. Cette flexibilité permettrait des modifications assez régulières et plutôt modestes, ce qui réduit, par exemple, le risque de référendum.

Krienbühl David (PLR). Après cinq ans où il est désormais évident, au vu des chiffres de la commune et des derniers articles parus dans la presse spécialisée, notamment dans PME Magazine du mois de janvier 2019 que nous avons tous reçu ici, que la Ville de Fribourg a trop taxé ses contribuables au niveau des personnes physiques et morales. Cela se chiffre en plusieurs dizaines de millions de francs. Il est désormais temps de redistribuer à la classe moyenne et aux PME cet argent indûment pris aux contribuables.

En fixant le coefficient communal pour les personnes morales à 0.800, nous proposons une solution tout à fait raisonnable en matière de finances publiques. A la suite de la transmission souhaitée de cette proposition, nous respecterions totalement les institutions et le processus financier en la matière. Ceci n'a de loin pas été le cas ces dernières heures et ces derniers mois au sein de ce Conseil général qui a voté des montants largement supérieurs à cette proposition, sans préavis de la Commission financière mais surtout sans analyses et réflexions préalables. Ici, le processus démocratique en place est suivi et nous nous laissons ainsi le temps de l'analyse sans court-circuiter les institutions en place et sans donner de cheveux gris à notre Directeur des Finances.

Par cette proposition, la Commune fixerait des conditions-cadres attrayantes pour les PME et améliorerait le ratio dont a fait part M. le Conseiller communal L. Dietrich et donnerait un signal externe positif à tous les investisseurs nationaux et internationaux. Donnons envie aux investisseurs de s'installer à Fribourg et de développer des solutions innovantes en collaboration avec les Hautes écoles notamment, comme cela a déjà été évoqué ce soir par mon collègue Page. Créons les emplois et les solutions de demain de manière durable et pérenne tout en gardant un équilibre de nos finances publiques. Restons tout simplement attractifs en tant que troisième ville romande!

Murith Simon (PDC/PVL). Je vais essayer d'être court, simplement pour recentrer le débat. On ne va pas entrer ici sur les arguments de fonds parce qu'en fait ils n'ont pas lieu d'être. On est au stade de la transmission de la proposition et je me fais l'écho de M. C. Allenspach et de la minorité du groupe socialiste, comme quoi on peut aussi se mettre d'accord des fois.

Le vote de ce soir consiste à demander au Conseil communal de nous soumettre dans l'année un projet de baisse d'impôts. Cela présuppose d'ailleurs que les résultats de la votation sur la RFFA seront connus et que l'on pourra déjà mieux en chiffrer les conséquences. Ce sera seulement dans une année que nous pourrons nous adonner à nos joutes et décider si c'est une baisse trop élevée ou l'amender pour avoir une baisse plus importante. Ce n'est pas aujourd'hui que l'on va pouvoir dire si cette baisse d'impôts va tout mettre en péril, vu qu'elle ne va pas entrer en vigueur après ce soir. Elle sera transmise et fera l'objet d'un Message. Ce n'est qu'à ce moment-là, si on accepte le Message, qu'elle sera en vigueur. Si l'on veut avoir un vote qui, selon moi, soit le plus intelligent possible, il faut transmettre cette proposition pour se faire une idée de la situation financière réelle de notre commune et des possibilités que nous avons sur l'impôt.

Rugo Claudio (PA). Après avoir entendu les propos cartésiens de MM. C. Allenspach et D. Krienbühl, après avoir lu dans la boule de cristal de M. M. Page ou dans la boule de verre de Mme C. Caroline Chopard, je vais donner les explications du choix de mon vote.

Si une baisse d'impôts impliquait le refus de prendre les cinquante migrants - ils étaient d'ailleurs 49 il n'y a pas longtemps sur un bateau - alors je voterai non. Si cela impliquait de refuser le prochain postulat au sujet du funiculaire, alors je voterai non.

Par contre, je vais voter oui pour donner un signal au Conseil communal. Analysant les différents dossiers, je trouve que l'on fait beaucoup trop d'études, que l'on lance beaucoup trop de projets. Le signal que je veux donner va dans le sens de la restriction et du savoir vivre avec le peu de moyens que l'on a. Nous ne sommes pas Zurich, ni à Lausanne. Nous sommes une ville de province. Je ne crois pas du tout à l'attractivité des taux pour des entreprises. Partout, on veut attirer les gens en lançant les concurrences villes contre villes, cantons contre cantons.

Personnellement, je dirai oui à la première proposition relative aux personnes physiques car je ne défends pas la classe moyenne mais la classe des pauvres à Fribourg. Je la représente.

Vote

Le Conseil général, décide, par 37 voix contre 22 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 9 de Mme et MM. Gisela Kilde, Simon Murith, David Krienbühl et Pascal Wicht.

Ont voté en faveur de la transmission: 37 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Grandjean Alexandre (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (PDC-PVL), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vorlet Philippe (PS), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 22 Abate Vincenzo (Verts), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Loup Matthieu (PS), Mendez Monica (Verts), Mosoba Immaculée (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 7

Bourrier Hervé (PS), Graden Lise-Marie (PS), Liaudat Geneviève (PS), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Piller Nadège (PS)

N'ont pas voté: 2 Feyer Jean-François (PDC-PVL), Heimgärtner Eva (CG-PCS)

- n° 10 de Mme et MM. Gisela Kilde, Simon Murith (PDC/PVL), David Krienbühl (PLR) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal une réduction du coefficient des impôts communaux sur le revenu et la fortune des personnes morales à 0.800

Steiert Thierry, Syndic. Je n'ai rien à ajouter. Le Conseil communal adopte la même position que pour la proposition n° 9.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Je me suis déjà exprimée lors de la transmission de la proposition n° 9.

Vote

Le Conseil général, décide, par 35 voix contre 25 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 10 de Mme et MM. Gisela Kilde, Simon Murith, David Krienbühl et Pascal Wicht.

Ont voté en faveur de la transmission: 35 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (PDC-PVL), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwy-Aschwanden Eleonora (PLR), Vorlet Philippe (PS), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 25 Abate Vincenzo (Verts), Bourrier Hervé (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Loup Matthieu (PS), Mendez Monica (Verts), Mosoba Immaculée (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 6 Graden Lise-Marie (PS), Liaudat Geneviève (PS), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Piller Nadège (PS)

N'ont pas voté: 2 Feyer Jean-François (PDC-PVL), Heimgärtner Eva (CG-PCS)

b. du postulat

- n° 98 de MM. Pascal Wicht (UDC) et Raphaël Fessler (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de construire un monument commémoratif durable relatif au bicentenaire de la fondation de Nova Friburgo, au Brésil

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Wicht Pascal (UDC). L'année dernière, les Fribourgeois-es ont commémoré par différents événements les 200 ans du traité permettant l'établissement d'une colonie au Brésil. Cette année, nous fêterons les 200 ans du départ effectif de 2'000 Suisses, dont 830 Fribourgeois et de la création de Nova Friburgo.

L'année dernière, un monument, copie du célèbre Christ Rédempteur de Rio de Janeiro, a été installé aux Jardins de Pérolles. Ce monument éphémère a été démonté en décembre, au grand regret de nombreux habitants de notre ville.

Ces festivités ont rappelé aux Fribourgeois-es cet événement important de l'histoire de notre ville et de notre canton, ainsi que les conditions tragiques dans lesquelles plusieurs centaines de nos compatriotes ont quitté leur terre natale pour tenter de construire une nouvelle vie à l'autre bout du monde, au prix d'un voyage interminable, dans des conditions épouvantables. N'oublions pas non plus toutes celles et ceux qui ont perdu la vie lors de la traversée. Il est malheureusement à craindre

que ces événements ne retombent doucement dans l'oubli, pour la plupart des gens, lorsque les commémorations du bicentenaire seront passées.

Pour cette raison, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de construire un monument durable qui commémore cet épisode très important de l'histoire de notre ville et de notre canton et qui en laisse une trace pour les générations futures. Nous avons en effet un devoir de mémoire vis-à-vis de ces événements qui témoignent d'un passé douloureux, et pourtant pas si lointain.

J'ai été approché hier par une collègue Conseillère générale qui me demandait s'il ne valait pas mieux ouvrir la porte à toutes les formes d'expression artistique, incluant notamment la musique, la danse ou le théâtre, plutôt que de se concentrer sur un monument "matériel". Or c'est un fait que, malheureusement, la très grande majorité des œuvres musicales ou théâtrales commandées pour commémorer un événement sont interprétées une poignée de fois puis sombrent rapidement dans l'oubli et finissent par dormir dans un tiroir. C'est triste mais c'est la réalité. Dans ce cas, cela contredirait le but premier de ce postulat qui est d'avoir un monument pérenne qui puisse témoigner de ces événements également dans dix ans, vingt ans, cinquante ans. Par ailleurs, des œuvres immatérielles consacrées à Nova Friburgo existent déjà. Mentionnons le très beau spectacle "Terre!" donné l'année dernière par la Fanfare du Collège St-Michel ou, si l'on remonte un peu plus loin, au spectacle "Croix du Sud" créé en 1985 par Emile Gardaz et André Ducret. Pour toutes ces raisons et tout en laissant au Conseil communal la plus grande marge de manœuvre quant au type de monument, à ses dimensions et à son emplacement, nous nous en tiendrons à l'idée initiale d'un monument tangible.

Dans l'idéal, l'inauguration devrait se faire encore cette année 2019, bicentenaire de la fondation effective de Nova Friburgo. Bien sûr que les délais étant ce qu'ils sont, une inauguration en 2020 pour les 200 ans de l'inauguration officielle de la Ville (17 avril 1820) serait également envisageable.

Concernant le financement, plusieurs pistes sont à envisager. Il pourrait notamment être fait usage du montant alloué annuellement à l'achat d'œuvres d'art, mais un recours au financement participatif pourrait également être envisagé.

C'est donc une proposition qui ne relève absolument pas de la politique politicienne, qui n'est absolument pas partisane, que nous vous soumettons aujourd'hui et que nous vous remercions d'avance de bien vouloir soutenir.

Mendez Monica (Verts). Le travail de mémoire passe parfois par des symboles tels que la construction d'un monument, comme proposé dans ce postulat. Parce que, d'une certaine manière, la mémoire est au carrefour du temps passé et du temps présent, nous trouvons intéressante l'idée de proposer un monument en l'honneur de la migration. En fin de compte, l'histoire se répète et nous devrions pouvoir retirer de ces récits un moyen de prendre du recul sur nos agissements présents. Il se pourrait même que la volonté de rappeler le parcours de migrants économiques, fuyant la faim et la misère, partis de Fribourg il y a 200 ans fasse écho à tous les mouvements de migration dont nous sommes tous témoins et héritiers.

Fessler Raphaël (PDC/PVL). J'aimerais tout d'abord saluer l'initiative de mon collègue, P. Wicht. Pour moi, la réalisation artistique peut avoir plusieurs formes. La principale, c'est qu'il y ait des mesures d'accompagnement au niveau de l'information. Vous traversez tous, plus ou moins souvent, une place qui s'appelle Nova-Friburgo, qui se trouve en face de l'Hôtel cantonal. Il faudrait au moins que

les passants, les touristes et la population sachent pourquoi cette place s'appelle ainsi. C'est vrai que nous avons un devoir de mémoire et d'humanité envers ces 830 Fribourgeois qui étaient des réfugiés économiques et climatiques, ce qui nous rappelle une actualité brûlante.

Je suis très ouvert à toutes formes d'expression. Un monument aussi, pourquoi pas? Pour économiser sur la fête d'inauguration, je propose que la réalisation artistique soit inaugurée en même temps que la fin des travaux des Arcades, en octobre 2020.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). J'apprécie l'idée de mes collègues qui déposent le postulat mais également celle de mon autre collègue des Verts parce que je trouve que l'élargissement à la question sociale qu'est la migration peut avoir du sens, surtout pour les générations futures. Dans une société de communication telle que nous la vivons maintenant, je trouve l'idée d'un monument un peu étroite, un peu restreinte. Je propose effectivement d'oser imaginer une perspective un peu plus innovante pour une ville de culture comme la nôtre, de proposer un appel à projets artistiques, ouvert à tous les types d'arts, de manière à laisser libre la manière d'interpréter ce que commémorer veut dire et ce que nous souhaitons commémorer en musique, en arts graphiques, en sculpture, en danse, en théâtre, en vidéo et j'en passe. Nous avons des collectifs d'artistes, des associations qui pourraient proposer de multiples supports originaux, dynamiques et pourquoi pas interactifs pour valoriser cette aventure que représente la fondation de Nova Friburgo ou même toutes les situations de migrations qui montrent combien de courage et de solidarité il faut déployer. Un film d'animation retraçant l'épopée, une pièce de théâtre pour les écoles, une fresque de street-art, un cheminement au sol avec des pierres de Nova Friburgo qui nous amènent à la place de Nova-Friburgo, toutes ces idées pourraient être déployées. Laissons ouvert un appel à projets qui laisse le libre choix du support matériel et qui donne l'occasion à des artistes de nous surprendre et d'innover.

Rugo Claudio (PA). Je réponds à Mme M.-C. Rey-Baeriswyl. Quand on parle d'art, il y a tout de suite des émulations qui viennent. Cependant, je pense qu'il faut s'en tenir à ce postulat. On peut toujours en poser un deuxième, on acceptera les deux.

Fessler Raphaël (PDC/PVL). J'aimerais préciser que, depuis quarante ans, la Ville de Fribourg s'occupe de Nova Friburgo. Ce n'est donc pas nouveau. En janvier 2011, la Ville de Fribourg a fait un don de 30'000 francs à la suite de la catastrophe climatique qui a eu lieu là-bas le 11 janvier 2011.

Vote

Le Conseil général, décide, par 55 voix contre 3 et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 98 de MM. Pascal Wicht et Raphaël Fessler.

Ont voté en faveur de la transmission: 55 Abate Vincenzo (Verts), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Schenker Claude (PDC-PVL), Schnewly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 3 Allenspach Christoph (PS), Odermatt Tina (PS), Vonlanthen Marc (PS)

Se sont abstenus: 6 Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Page Maurice (CG-PCS)

N'ont pas voté: 4 Feyer Jean-François (PDC-PVL), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

13. Réponses aux questions

- n° 110 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) relative à l'intérêt de la Ville de Fribourg à contribuer à la pérennisation de la valorisation de ses enceintes, de ses tours et fortifications médiévales

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Voici le résumé des questions:

- 1) Quels sont les intérêts et les motivations de la Ville à contribuer à cette pérennisation?
- 2) Quels engagements la Ville entend-elle assumer pour coopérer avec le Canton, notamment en ce qui concerne la faisabilité et le co-financement des accès durables aux remparts et constructions, qui sont sur le territoire communal?
- 3) Quelles coopérations, quel échéancier et quelle feuille de route sont envisagés?
- 4) Comment peut être pensée la répartition des financements et les responsabilités entre les partenaires (Canton, Fribourg Tourisme et Région, Commune) des frais d'exploitation (ex.: nettoyage et réparations, ouverture et fermeture, surveillance, etc.) et des salaires du personnel requis?

Réponse du Conseil communal

Les places fortes de la ville et du canton de Fribourg ont été, l'an passé, envahies par des milliers de curieux. Plus de 60'000 personnes ont visité les remparts et les tours de Fribourg. Une opération menée dans le cadre de l'année du patrimoine culturel européen. Le succès est non seulement touristique et culturel mais aussi économique et permet à l'image de Fribourg de s'exporter. Nos concitoyen-ne-s ont en outre eu l'occasion d'admirer la ville sous de nouveaux angles, pour le plus grand bonheur de toutes et tous.

Face à ce succès "dépassant toutes les espérances", le Canton et la Ville ont décidé de reconduire l'opération cette année. Des installations temporaires avaient été mises en place à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments pour en permettre l'accès. Ces constructions n'ont pas été démontées et serviront à l'édition 2019. Les coûts du maintien des infrastructures seront assumés par l'Etat et la Commune.

L'ouverture des fortifications de la ville devrait se poursuivre encore bien au-delà de l'année prochaine ou de cette année. Canton et commune cherchent une solution pour pérenniser cette offre. L'un des objectifs de cette opération est de sensibiliser la population à la conservation du patrimoine.

La difficulté pour ouvrir les remparts au public de manière pérenne réside certes dans les aménagements à construire de façon à les intégrer le mieux possible dans la qualité architecturale médiévale actuelle mais aussi dans la gestion des accès, le nettoyage et l'entretien, etc. De plus, d'autres initiatives pourraient renforcer encore cette "attraction", par exemple, des visites par réalité augmentée avec des scénarios (idée de Fribourg Tourisme et Région), l'accès à des parcs et jardins, la mise en place d'une programmation culturelle.

Une nouvelle séance a eu lieu le 23 janvier dernier à la Chancellerie d'Etat avec l'Etat, la Ville de Fribourg mais aussi Fribourg Tourisme et Région. Des solutions de financement, tant par les initiateurs que par des sources externes, seront recherchées. Il est pour l'instant encore un peu tôt pour exprimer un coût global et un calendrier précis. Cela dépendra du paquet de projets qui sera proposé, mais la Ville y participera.

Tous les partenaires, y compris la Ville de Fribourg, travaillent donc d'arrache-pied pour offrir, dans les années à venir, une valorisation très intéressante de nos fortifications à la population de la ville mais aussi bien au-delà.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Je remercie infiniment le Conseil communal d'avoir la volonté de poursuivre la réflexion et de mettre concrètement des étapes tout à fait précises pour valoriser ses remparts.

- n° 112 de M. Oliver Collaud (Verts) relative aux projets d'habitat et de logement sur le site de blueFACTORY

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil d'Etat a été saisi, en automne dernier, d'une question identique de la députée Mirjam Ballmer. Il y a répondu de manière assez exhaustive et nous pourrions théoriquement reprendre dans une large mesure sa réponse, étant donné que l'Etat et la Ville de Fribourg sont actionnaires de Bluefactory SA à raison de 50% chacun et que nous partageons la ligne stratégique de cette entreprise telle qu'elle est définie par le Conseil d'administration. Ce dernier précise d'ailleurs que la catégorie des logements d'utilité publique n'est pour le moment pas intégrée dans les projets immobiliers en cours, c'est-à-dire ceux qui sont déjà lancés, le smart living lab et le bâtiment B. Cela dit, le Conseil communal considère que la politique du logement dans notre ville doit tenir compte d'une diversité et d'une bonne mixité sociale, et ce de manière générale et non seulement limitée à un secteur particulier de la ville. Dans ce contexte, le Conseil communal participe notamment aux travaux de l'Observatoire du logement afin de pouvoir disposer des informations nécessaires pour définir une politique de logement qui répondra aux besoins de nos habitants.

Nous constatons aujourd'hui des phénomènes sur le marché de l'immobilier qui échappent au contrôle de l'autorité politique et qui sont orientés vers un rendement maximum sans tenir compte des aspects socioculturels. Des immeubles se construisent avec des logements de 2,5 pièces, de maximum 3,5 pièces, alors que pour pouvoir héberger des jeunes familles, les 4,5 pièces ou les 5 pièces font défauts. Et lorsque l'on en trouve, les prix sont souvent beaucoup trop élevés. Renverser cette tendance n'est pas chose aisée si l'on ne dispose pas des instruments adéquats et d'un cadre légal cantonal favorable - ce qui n'est pas forcément le cas dans ce canton -, et finalement de la maîtrise du sol. Est-ce que dans ce contexte, blueFACTORY est le réceptacle idéal ou adéquat pour des loge-

ments d'utilité publique? Nous n'avons pas la réponse aujourd'hui étant donné que les projets à venir sur le site, le long de la route de la Glâne et ultérieurement, du côté de la route de la Fonderie, ne sont pas encore définis.

Cela dit, c'est bien maintenant que ces réflexions doivent être mises à l'ordre du jour si l'on veut tester la pertinence et la faisabilité de logements d'utilité publique à blueFACTORY. Toutefois, comme le laisse entendre le Conseil d'Etat dans sa réponse, à la question Ballmer, il n'est pas certain que blueFACTORY soit vraiment l'emplacement idéal pour des logements d'utilité publique.

Le Conseil communal examinera ainsi à une échelle nettement plus large quelles sont les pistes et les instruments qui permettront de rééquilibrer l'offre en logements dans notre ville et avec quels partenaires cet objectif pourra être atteint.

Collaud Oliver (Verts). Je ne suis bien sûr pas satisfait de la réponse. Je suis peu satisfait du fait que c'est quasiment la même réponse que le Conseil d'Etat. Je suis quand même satisfait du fait qu'il y a une petite ouverture supplémentaire quant aux logements d'utilité publique. On pense que, au contraire, le site de blueFACTORY est justement l'endroit pour se montrer innovant et trouver une manière à ce que les logements d'utilité publique puissent faire de la concurrence aux logements construits, de manière à produire du rendement pur à court terme.

A la suite de cette réponse, je poserai encore trois questions complémentaires plus tard dans les "Divers".

14. Divers

A. Nouvelle résolution au sujet de la protection du climat

Page Maurice (CG-PCS). Je vais vous lire la résolution qui a été déposée par les groupes PDC/PVL, PS, PLR, les Verts, UDC et CG-PCS.

La mobilisation en nombre des jeunes de Suisse et du monde entier durant les dernières semaines et les derniers mois démontre clairement que la sensibilisation à la protection du climat est une préoccupation qui mérite notre soutien moral. En ce sens, le Conseil général de la Ville de Fribourg exprime sa sympathie aux jeunes mobilisés et les assure de sa solidarité.

Compte tenu de l'urgence en matière de protection du climat, les gestes et les déclarations de soutien purement moraux, bien intentionnés qu'ils soient, sont inefficaces. La mobilisation, et la prise de conscience que celle-ci permet, doit être suivie par l'action. A cet égard, le Conseil général de la Ville de Fribourg se félicite que notre commune ait pris ces dernières années de nombreuses mesures ayant un impact positif sur la protection du climat.

Les mesures prises portent notamment sur l'approvisionnement en énergie durable, ainsi que l'objectif de réduction de la consommation énergétique de la ville, l'adoption d'une stratégie de

politique énergétique, le respect du label "Cité de l'énergie", l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments publics, la rénovation écologique et énergétique des bâtiments, mais aussi une meilleure protection des eaux, la réduction des émissions sonores, une revitalisation des berges de la Sarine et divers études pour la promotion de la biodiversité.

Le Conseil général est conscient que ces efforts ne sont pas suffisants et que la ville de Fribourg peut – et doit – renforcer son engagement dans cette voie. En particulier, le Conseil général est conscient qu'il joue un rôle important dans la sensibilisation de larges couches de la population et de la politique. La mobilisation des jeunes – également et surtout à Fribourg – nous montre qu'il faut de la détermination et de la force pour transformer l'indignation en décisions et actions politiques. Nous souhaitons que, chacune et chacun à son niveau, puisse disposer de cette force et de cette détermination pour Fribourg, pour la Suisse, pour l'Europe et pour le monde.

Die starke Mobilisierung der Jugend in den letzten Wochen und Monaten in zahlreichen Orten der Schweiz und weltweit haben eindrücklich gezeigt, dass die Sensibilisierung für den Klimaschutz ein Anliegen ist, das unsere moralische Unterstützung verdient und benötigt. Der Generalrat der Stadt Freiburg spricht den mobilisierten Jugendlichen in diesem Sinn seine Sympathie aus und sichert ihnen seine Solidarität zu.

Angesichts der Dringlichkeit der Anliegen im Klimaschutz genügen jedoch rein moralische Gesten und Stellungnahmen, so gut sie gemeint sind, nicht viel. Der Generalrat der Stadt Freiburg ist darum stolz darauf, dass unsere Gemeinde in den vergangenen Jahren zahlreiche Massnahmen getroffen hat, die sich positiv auf den Klimaschutz auswirken.

Die getroffenen Massnahmen betreffen den nachhaltigen Energieverbrauch, ja das Ziel einer Senkung des Energiekonsums durch die Stadt, die Verabschiedung einer energiepolitischen Strategie, die Einhaltung des Labels "Energistadt", die Installation von Solarenergiezellen auf öffentlichen Gebäuden, die ökologische und energetische Gebäudesanierung, aber auch einen besseren Gewässerschutz, die Reduzierung von Lärmemissionen, eine Revitalisierung der Naturzonen an der Saane und Studien zur Förderung der Biodiversität.

Der Generalrat ist sich bewusst, dass diese Anstrengungen noch nicht genügen und dass die Stadt Freiburg auf dem eingeschlagenen Weg ihr Engagement verstärken kann und muss. Insbesondere ist sich der Generalrat auch bewusst, dass er eine wichtige Rolle bei der Sensibilisierung breiter Schichten in Bevölkerung und Politik spielt. Die Mobilisierung der Jugendlichen – auch und gerade in Freiburg – zeigt uns, dass es Entschlossenheit und Kraft braucht, um den Protest in politische Entscheide und Aktion umzuwandeln. Diese Kraft und diese Entschlossenheit wünschen wir uns für Freiburg, für die Schweiz, für Europa und für die Welt.

Discussion générale

Rugo Claudio (PA). J'avais demandé la parole pour vous avertir que je reçois à l'instant cette résolution. Cela montre le niveau de communication que nous avons. Pour ma part, j'aurais invité un comité de jeunes. Je l'aurais invité ici au Conseil général. Ces jeunes auraient été ravis de mettre un premier pas dans ce Conseil général. Je suis étonné que vous ne l'ayez pas fait. A ce chapitre, j'aimerais lancer l'idée – j'espère qu'un autre la prendra pour que ça ne soit pas toujours moi qui lance des projets (rires dans la salle) – de permettre d'entrer dans ce Conseil et

donner le droit de vote et d'éligibilité à 16 ans en ville de Fribourg. Cette idée m'est venue en participant aux manifestations sur le climat.

Giller Christophe (UDC). Pour une fois, je suis presque d'accord avec M. C. Rugo. Personnellement, moi je n'étais pas au courant d'une résolution. Notre règlement dit clairement à l'article 68 – sous résolution – alinéa 2 "le projet de résolution est déposé auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribué aux membres". Personnellement, je n'ai rien reçu, je ne peux pas me prononcer sur un objet que je n'ai pas reçu.

Le Président. M. C. Giller, souhaitez-vous déposer une motion d'ordre pour que ce point soit repris?

Giller Christophe (UDC). Oui, j'aimerais pouvoir analyser la résolution avant de voter sur un objet.

Le Président. Nous sommes donc saisis d'une motion d'ordre. Je réunis le Bureau pour traiter cette question.

Le Bureau se réunit.

Le Président. Il y a en effet eu un problème dans la procédure pour que tous les conseillers et les conseillères généraux puissent prendre connaissance de cette résolution. Nous prenons donc trois minutes pour que toutes et tous puissent être informés du texte de la résolution, qui sera également projeté à l'écran. Nous prenons trois minutes pour la lecture de ce texte et nous pourrions ensuite passer au vote quant à cette résolution.

Les trois minutes de lecture sont passées. J'espère que vous avez tous pu prendre connaissance du texte. Je vous prie d'excuser le Bureau et les chefs de groupe pour cette transmission non conforme de la résolution. Je suppose que maintenant nous pouvons prendre une décision informée.

La discussion se poursuit par rapport à cette résolution. Y a-t-il d'autres remarques sur cette résolution? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Vote

Ont voté en faveur de la résolution: 57 Abate Vincenzo (Verts), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Miché François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Schenker Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la résolution: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 11 Allenspach Christoph (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), de Reyff Charles (PDC-PVL), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Piller Nadège (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

C'est à l'unanimité des 57 membres ayant voté que le Conseil général adopte la résolution au sujet de la protection du climat.

B. Nouvelle proposition

- n° 11 de MM. Daniel Gander et Emmanuel Kilchenmann (UDC) demandant au Conseil communal la modification du règlement concernant la gestion des déchets

Gander Daniel (UDC).

Développement de la proposition

Depuis plusieurs années, la Ville de Fribourg impose aux personnes (séparées, divorcées, etc.) vivant en ménage commun la taxe sur les déchets. Une responsable communale du secteur, contactée sur le pourquoi de cette double imposition, déclara que la taxe était fixée par chapitre fiscal.

Or une famille avec des adultes, vivant sous le même toit ne doit s'acquitter, elle, que d'une seule taxe. A noter aussi que les étudiants, vivant dans un même logement, bénéficient, eux, d'un arrangement communal.

Pour information, la taxe sur la redevance Radio-TV n'est perçue par l'entreprise Serafe que pour chaque appartement ou maison individuelle et non pas pour chaque locataire ou propriétaire.

Vu ce qui précède, nous invitons le Conseil communal à revoir le mode de perception de la taxe sur les déchets en modifiant le règlement si nécessaire et de n'imposer ladite taxe de façon uniforme que par logement ou appartement.

C. Nouveaux postulats

- n° 99 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal, par le truchement de ses représentants à l'Agglomération et/ou au Conseil de fondation des TPF, d'établir le prix du trajet en funiculaire à 1 franc la course

Rugo Claudio (PA).

Développement du postulat

Der Beschwerdeführer bittet den Gemeinderat durch seine Vertreter und der Agglomeration und/oder den Stiftungsrat der TPF, den Tarif des "Funiculaire" auf 1 Franken für die Fahrt zu setzen.

Ein freier Eintritt für Senioren über 60 Jahren wäre ein willkommenes Zeichen, um den sozialen Frieden zwischen den Generationen im Kapitel "Mobilität" zu gewährleisten.

Le postulant demande au Conseil communal, par le truchement de ses membres représentés et à l'agglomération, et/ou au Conseil de fondation des TPF, de revoir le tarif de la course "funiculaire" pour l'établir à 1 franc la course. La gratuité pour les seniors de plus de 60 ans serait un signe bienvenu en vue de garantir, dans le chapitre "Mobilité", une paix sociale transgénérationnelle.*

Devinette fribourgeoise: qu'est-ce qui est vert; qui monte et qui descend; et n'est pas un ascenseur? Non, ce n'est pas un petit pois; car chaque cabine du funiculaire pèse 8,2 tonnes.

L'image de Fribourg est vendue à travers ce moyen de locomotion au prix fort: 2,80 francs la course*. "Fribourg, ville de radins" doivent garder en tête les nombreux touristes qui se sentent pris au piège après un parcours dans notre fort belle cité médiévale.

"Le funiculaire (à contrepoids) de Fribourg, classé monument historique, a été mis en service le 4 février 1899. Il s'agit d'un funiculaire à contrepoids. L'énergie nécessaire aux mouvements des cabines est obtenue par les eaux usées de la ville. Les cabines sont munies d'un réservoir qu'elles remplissent en se connectant au réseau des eaux usées. Le supplément de poids dû à cette quantité d'eau fait descendre une cabine et remonter l'autre".

Cette définition relatée sur le site des TPF omet un point essentiel: le poids de traction est constitué des 2000 à 3000 litres d'eaux usées et du poids total des humains faisant le trajet Saint-Pierre - Neuveville. Ce qui, au demeurant, revient à une opération nulle pour la personne qui ferait l'aller-retour (moins les forces de frottements!).

*Certes, le projet tarifaire actuel répond à une vue d'ensemble efficace. Sans remettre en cause ce dernier, le tarif additionnel proposé pourrait répondre à une spécificité "funiculaire".

Pour information: "De 1901 à 1965, la gestion de l'installation est assurée par la Brasserie Cardinal, avant d'être reprise par la municipalité, puis transférée en 1970 aux Transports publics fribourgeois. Bénéficiaire jusqu'en 1968, le funiculaire s'est vu concurrencé par une ligne de bus reliant la Basseville à la Haute-Ville, bien qu'il reste le moyen le plus rapide pour cette liaison. Le record de fréquentation durant une année, date de 1964, avec 630 115 utilisateurs, contre trois à quatre fois moins de nos jours. Il y a environ 70 allers-retours quotidiens et le funiculaire est ouvert de 07.00 à 19.00 heures de septembre à mai, de 07.00 à 20.00 heures de juin à août et de 09.30 à 19.00 heures le dimanche et lors des fêtes générales et locales. Les Bains de la Motta, ouverts depuis 1923, contribuent, en été, à augmenter la fréquentation du funiculaire".

cf. https://fr.wikipedia.org/wiki/Funiculaire_de_Fribourg

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 100 de Mme et M. Claire Roelli et Pierre-Alain Perritaz (PS) demandant au Conseil communal de revoir l'offre en matière de transport pour les seniors et les personnes en situation de précarité habitant la commune de Fribourg

Rolli Claire (PS).

Développement du postulat

Notre ville dispose d'une maigre palette de mesures en faveur de la mobilité des seniors et des personnes en situation de précarité financière. L'an dernier, la Ville a décidé d'accepter un programme pour favoriser l'accès des jeunes aux transports publics.

Cependant, de nombreux courriers et remarques de nos citoyens et citoyennes nous incitent à penser que nous pourrions faire un geste pour les seniors (et autres catégories de personnes citées). Dans ce but, nous demandons au Conseil communal d'initier une étude visant à analyser ce qui pourrait être entrepris dans ce sens. Cet apport comprendra également la mise à disposition de cartes journalières, leur élargissement ainsi que la promotion de ces dernières.

Compléments d'information

La Ville de Fribourg se soucie entre autres de la mobilité, de la circulation et du parquage. Des mesures sont ainsi prises pour diminuer les nuisances dues au trafic et pour développer la mobilité douce. Certaines de ces mesures sont instaurées à court terme, d'autres le seront pour les années à venir. Un futur, qui verra certainement des changements importants dans le domaine de la mobilité. A titre d'exemple, citons les facilités pour la circulation en vélo, la gratuité des transports publics pour les enfants, le projet du city câble, etc. Beaucoup de perspectives réjouissantes donc, pour faciliter la mobilité avec, en principe, moins de nuisances.

Il n'en reste pas moins que se déplacer coûte souvent cher, surtout avec le moyen le plus fréquemment utilisé qu'est le train. Prenons l'exemple du coût d'un billet CFF:

Fribourg – Genève, aller-retour 2 ^{ème} classe	Fr. 92,00
Fribourg – Genève aller-retour 2 ^{ème} classe avec demi-tarif	Fr. 46,00
Fribourg – Zurich HB aller-retour 2 ^{ème} classe	Fr. 118,00
Fribourg – Zurich HB aller-retour 2 ^{ème} classe avec demi-tarif	Fr. 59,00

Pour payer moins cher un déplacement en train, l'Association Générale des Etudiants de l'Université de Fribourg (AGEF) dispose de cartes journalières à 44 francs par personne et par carte. (Les étudiants payent un tarif réduit de 40 francs). Ces cartes ont la même fonction qu'un abonnement général 2^{ème} classe des CFF et leur validité est limitée à une journée. Sur le site de l'AGEF, nous lisons qu'elle "met à disposition 19 cartes journalières pour les étudiant-e-s de l'Université de Fribourg ainsi que pour les habitant-e-s de la ville de Fribourg. Elles peuvent être achetées au maximum deux mois à l'avance. Il n'est pas possible de réserver ces cartes par téléphone. Les cartes peuvent être payées

dans les bureaux de Miséricorde et de Pérolles mais elles doivent être retirées au bureau de Miséricorde".

<https://www3.unifr.ch/agef/fr/prestations/cff-carte-journaliere.html>

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 101 de Mmes Fabienne Menétrey, Caroline Chopard et Monica Mendez (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place un éclairage public plus économique et respectueux de l'environnement

Mendez Monica (Verts).

Développement du postulat

En 20 ans, l'éclairage public a augmenté de 70% en Suisse¹. D'après l'OFEV, dans un rapport du Conseil fédéral, la lumière artificielle a des conséquences significatives pour la biodiversité. Les oiseaux migrateurs sont perturbés par les émissions de lumière nocturne et nombre d'espèces d'insectes sont atteintes au point d'être actuellement menacées d'extinction². Les problèmes de baisse de population concernent notamment des espèces d'insectes pollinisateurs comme les papillons de nuit qui ont aussi leur importance dans la chaîne alimentaire. L'humain est aussi atteint dans une moindre mesure par les troubles de sommeil qui peuvent engendrer des effets sur la santé. Un éclairage artificiel nocturne mal adapté ou trop présent a des effets (suspectés ou avérés) sur notre santé.

L'éclairage de tous les recoins de la ville ne peut pas se faire sans conséquences sur les finances publiques, la santé et la biodiversité. La Ville de Fribourg a déjà entrepris des actions qui vont dans le sens d'une gestion plus économique des dépenses énergétiques engendrées par l'éclairage nocturne³. Bien que ces actions soient tout à fait louables, les connaissances actuelles sur l'impact environnemental de la pollution lumineuse impliquent d'établir une stratégie ambitieuse. D'autres communes le tentent aujourd'hui, pourquoi pas Fribourg?

Les postulantes demandent donc au Conseil communal:

1. d'étudier la possibilité de mettre en place une cartographie de l'éclairage nocturne et de ses conséquences sur la biodiversité en Ville de Fribourg;
2. de mettre en œuvre une stratégie d'éclairage en lien avec les pistes et mesures proposées par l'OFEV ou mises en œuvre dans d'autres communes;

¹ Site de l'OFEV: "Lumière artificielle: Ô saine nuit"

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/electrosmog/dossiers/lumiere-artificielle.html> consulté le 17 février 2019

² Effets de la lumière artificielle sur la diversité des espèces et l'être humain. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat Moser 09.3285

³ Postulat n°78 (2011-2016) Conseil général de la Ville de Fribourg déposé par Mmes Manon Delisle (PS), Elena Strozzi (Verts) et Gisela Kilde (PDC/PVL)

3. de réduire drastiquement à terme le nombre de sources de pollution lumineuse en incluant des alternatives.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 102 de MM. Vincenzo Abate, Julien Vuilleumier et Oliver Collaud (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre sur pied une place politique pour les jeunes en ville de Fribourg

Collaud Oliver (Verts).

Développement du postulat

Comme cela été démontré à travers les manifestations de la grève pour le climat, les jeunes ont une conscience politique souvent bien aiguisée. Ils sont conscients du monde dans lequel nous vivons et veulent changer ce qui ne leur convient pas. S'il existe au niveau cantonal un Conseil des jeunes, il n'y a pas au niveau communal d'espace formalisé où la jeunesse peut exprimer ses préoccupations pour la cité et où elle peut dialoguer avec l'(es) autorité(s). Le modèle cantonal a ses mérites et ses limites et apparaît peu adapté à l'échelle communale. A ce niveau, il ne s'agit de former les politiciens de demain, mais de proposer une forme de participation qui aboutirait à la réalisation de projets concrets pour la vie, et à l'avenir, de la commune.

Les postulants demandent donc au Conseil communal d'étudier les différentes possibilités qu'il y a de mettre en place un tel espace à l'échelle communale et d'en faire rapport au Conseil général.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 103 de MM. Vincenzo Abate (Verts) et Alexandre Sacerdoti (PDC/PVL) demandant au Conseil communal une mise à disposition des vignettes de stationnement prolongé pour tous les exposants des marchés hebdomadaires

Abate Vincenzo (Verts).

Développement du postulat

Les marchés hebdomadaires de Fribourg représentent une véritable valeur ajoutée à la vie sociale et culturelle de la ville. Investissant trois espaces publics deux fois par semaine, il s'agit d'un événement d'une grande importance, autant pour les commerçants que pour les habitants: lieu d'achat de produits de la région, plateforme d'échanges culturels et acteur principal pour la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire. Le marché du samedi à la Grand-Rue est devenu au fil des années l'animation la plus importante pour le quartier du Bourg. Une fois par semaine, le centre historique s'anime au rythme des étals abondant de produits artisanaux et le public profite de l'ambiance pour s'approprier ce magnifique quartier. Cet univers, pourtant, a un équilibre précaire, le succès des marchés étant directement proportionnel à la présence des commerçants. Il faudrait soutenir ces derniers, dans la mesure du possible. Actuellement, la Ville délivre une autorisation de stationnement payant pour les véhicules utilitaires excédant la hauteur des parkings souterrains du

centre-ville, alors que tous les autres véhicules sont stationnés dans les parkings à tarifs horaires, avec une facture annuelle d'un montant qui se révèle être plus élevé que celui d'une vignette. Les auteurs demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition de chaque exposant une vignette de stationnement payante pour la période du marché.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 104 de Mme et MM. Marine Jordan, Simon Zurich (PS) et Simon Murith (PDC/PVL) demandant au Conseil communal un rapport sur une politique globale de la petite enfance en ville de Fribourg

Jordan Marine (PS).

Développement du postulat

Par ce postulat, nous demandons à la Ville de Fribourg de réfléchir à l'opportunité de se doter d'une politique globale de la petite enfance, permettant une action coordonnée des différentes actions du domaine de l'encouragement précoce.

L'encouragement précoce vise à soutenir les enfants dans leurs processus d'apprentissage et leur développement – au sein et à l'extérieur de la famille - de la naissance à l'entrée à l'école, afin que chaque enfant puisse se développer selon son potentiel. Il renforce également les parents dans leurs compétences éducatives.

Par "encouragement précoce", on comprend l'ensemble des activités mises en œuvre dans les domaines les suivants¹:

- offre de soins de santé durant la petite enfance;
- structures d'accueil et d'encouragement pour les enfants d'âge préscolaire;
- formation des parents et conseil aux parents;
- programmes de visite à domicile;
- encouragement précoce des compétences linguistiques;
- aménagement du lieu de vie, des environs immédiats et du quartier.

Dans les communes, en général, plusieurs services ou départements, ainsi que de acteurs privés, se partagent souvent les compétences en matière d'encouragement précoce et il arrive fréquemment qu'une commune n'ait pas de vue d'ensemble du domaine et que l'échange d'informations entre les acteurs ne soit pas garanti. Dans ce cas, des familles et des enfants – souvent justement ceux qui en auraient le plus besoin – risquent de ne pas pouvoir bénéficier du soutien nécessaire alors qu'il existe, dans leur commune, une offre adaptée à leur situation.

¹ OFAS, Association des Communes Suisses, Encouragement précoce-Guide à l'intention des petites et moyennes communes, février 2018, http://www.contre-la-pauvrete.ch/fileadmin/kundendaten/Studien_NAP/GzD_FR_NAP_Fruehe_Foerderung_DEF.pdf

Se doter d'une stratégie globale / politique globale de la petite enfance qui comprenne si possible tous les services et offres d'encouragement précoce présents dans la commune permettent notamment de:

- améliorer la coordination des prestations en faveur de la petite enfance; améliorer la transition vers la scolarité;
- fédérer les acteurs et actrices autour d'idées communes, d'une vision et d'objectifs partagés;
- soutenir les prestataires dans l'élaboration d'offres de qualité, accessibles et qui répondent aux besoins;
- aider les parents à s'y retrouver parmi les nombreuses offres proposées;
- éviter les doublons et mieux cibler les investissements des communes.

Pour mettre en place une telle stratégie, nous proposons à la Ville de s'appuyer sur le programme Primokiz¹ de la Fondation Jacobs et de la Fondation Roger Federer, qui soutient les communes, régions et cantons dans l'élaboration d'une politique de la petite enfance. Par la mise en œuvre d'une telle stratégie, la Ville, qui a déjà mis en place des nombreux projets de Paysages éducatifs, ferait ainsi un pas de plus en direction de l'encouragement précoce, dont les effets positifs en matière de réduction de la pauvreté et de la promotion de la santé, sont démontrés par plusieurs études.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 105 de Mme et MM. Simon Murith (PDC/PVL), Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) et Mario Parpan (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités pour la Ville de Fribourg de rejoindre le réseau des villes amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé

Murith Simon (PDC/PVL).

Développement du postulat

Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier les possibilités pour la Ville de Fribourg de rejoindre le réseau des villes amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé.

Rejoindre un tel réseau permettrait à notre commune d'accéder à la plateforme des bonnes pratiques mondiales destinées à améliorer les conditions de vie des personnes âgées en ville. Une thématique d'importance à l'heure où l'on sait que la majorité de la population va se concentrer dans les centres urbains et où l'espérance de vie s'accroît, augmentant par là même la population senior. Celle-ci a des besoins spécifiques que nous ne pouvons pas négliger en tant que collectivité publique. D'où le double but du postulat, qui permettra:

- d'une part, d'étudier les mesures actuellement mises en place sur le territoire communal et leur efficacité pour lutter contre l'âgisme sous toutes ses formes (par exemple, méconnaissance des outils numériques, exclusion sociale, etc.);

¹ <https://jacobsfoundation.org/fr/activity/primokiz2/>

- d'autre part, d'étudier les services et prestations complémentaires que notre commune pourrait offrir pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées, notamment en matière de mobilité, d'accès à des logements adaptés, d'accès à des activités sociales culturelles et sportives ou encore de participation démocratique, ainsi que le coût prévisible de cette politique.

Cette démarche est d'autant plus actuelle qu'elle s'inscrit dans le développement du concept Senior+. Pour rappel, notre commune doit adopter un tel concept d'ici 2021 en vertu de la nouvelle loi cantonale sur les seniors. L'occasion est belle, ne la ratons pas!

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouvelles questions

- n° 114 de M. Christophe Giller (UDC) relative au développement de logements d'utilité publique et d'une vie sociale et solidaire dans le quartier de blueFACTORY

Giller Christophe (UDC). Dans son bilan de mi-législature, le Conseil communal relève, à la page 15, le renforcement de ses collaborations avec les HES du canton; renforcement que nous saluons, car les liens entre la Cité et les milieux scientifiques sont mutuellement bénéfiques.

L'une des collaborations mentionnées concerne l'Observatoire du logement; d'autres collaborations prennent vie dans des projets menés sur le site de blueFACTORY.

Chacun-e de nous s'en souvient, blueFACTORY est devenu en 2014 un quartier d'innovation. C'est à ce titre et en vertu de cette perspective aussi qu'il a été largement soutenu financièrement par notre Conseil.

Il est doté d'une Charte d'utilisation¹ qui explicite qu'il est non seulement un quartier d'innovation mais aussi un lieu de vie, dont les besoins des utilisateurs sont multiples (sociétés de services, commerces de proximité, notamment en lien avec le développement durable, lieux de restauration publics, espaces dédiés à la culture et à l'art).

La Charte parle précisément de "logements diversifiés, favorisant des modèles d'habitation innovants, expérimentaux ou présentant un caractère novateur (...), la participation active des utilisateurs de logements à la mission du quartier d'innovation"².

¹ "La société a pour but de promouvoir, développer, construire, exploiter et gérer le quartier d'innovation sis sur l'ancien site de la brasserie Cardinal" in Message du Conseil communal au Conseil général du 17 mai 2016, page 1.: abandonnant le concept de "Steamboat" et la notion de parc d'innovation

² cf. La Charte d'utilisation du site blueFACTORY, 12 février 2014, page 12

Ainsi, en vertu des ressources octroyées, du temps qui s'écoule, de la philosophie de blueFACTORY (innovation, excellence, développement durable), nous aimerions demander:

- Quelles stratégies la Ville de Fribourg entend mettre en œuvre pour inciter le développement de logements d'utilité publique (logements coopératifs, architecture participative) et la réalisation d'une vie de quartier sociale et solidaire, dans le quartier de blueFACTORY?
- Quelles possibilités existent pour les habitant-e-s de s'engager pour cette question? Quels soutiens la Ville leur propose en lien notamment avec l'Observatoire du logement?

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 115 de M. Oliver Collaud (Verts) relative au calcul de la perte sur le rendement attendu des logements d'utilité publique dans le quartier de blueFACTORY

Collaud Oliver (Verts). C'est aussi une question en lien avec Bluefactory, donc je renonce à vous exposer le contexte que l'on commence à connaître ici. Par rapport à la réponse qui a été donnée ce soir, qui se base essentiellement sur le fait que les logements d'utilité publique ne sont pas rentables, j'ai deux questions.

1. Quelle serait la perte sur le rendement attendu si un tiers des logements était d'utilité publique?
2. Comment cette perte a-t-elle été calculée et quel en serait l'effet sur les actions Bluefactory détenues par la Ville?

Une troisième question complémentaire sur Bluefactory:

- Comment Bluefactory compte-t-elle remplir les exigences de sa charte concernant la participativité dans la réalisation des logements sur le site?

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 116 de M. Oliver Collaud (Verts) relative au déneigement des bandes cyclables des routes communales

Collaud Oliver (Verts). La loi cantonale exige que les routes publiques soient maintenues praticables en hiver. Les bandes et pistes cyclables font intégralement partie de la route et doivent donc également être maintenues praticables en hiver. Comme nous avons pu le constater ces dernières semaines, le déneigement en ville de Fribourg est loin de remplir les exigences légales en ce qui concerne les pistes et bandes cyclables. En effet, un peu partout des colonnes de neige occupent une bonne partie de la bande cyclable et des monticules de près d'un mètre de haut se dressent sur le chemin des cyclistes. De nombreuses personnes ont dû renoncer à leur mode de transport privilégié, à défaut d'avoir le courage de rouler en dehors de l'espace protégé et d'affronter la compréhension des automobilistes. Selon l'Ingénieur de Ville, le problème serait dû à un manque d'équipement et la

Ville attendrait que des solutions soient trouvées ailleurs avant que l'on les implémente à Fribourg. Or, ces solutions existent déjà. D'autres villes de Suisse, plus spécialement outre-Sarine parviennent parfaitement à proposer tout au long de l'année et depuis longtemps des bandes et pistes cyclables parfaitement praticables dès les premières heures du matin. Cette situation suscite trois questions:

1. Combien d'accidents de la route impliquant des cyclistes ont eu lieu cet hiver jusqu'à présent en ville de Fribourg?
2. De ceux-ci, combien sont dus à un manque d'entretien hivernal?
3. A quelle échéance pouvons-nous attendre l'acquisition des machines ou du savoir-faire nécessaire pour enlever la neige correctement des bandes et pistes cyclables?

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 117 de M. Daniel Gander (UDC) relative à l'état et à la sécurité des infrastructures du stade Saint-Léonard

Gander Daniel (UDC). Dans la dernière séance du Conseil général de l'année 2018, notre collègue Marc Bugnon est intervenu au sujet de la vétusté des installations du stade Saint-Léonard, avec force raison. Vendredi 8 février, le Président d'honneur du FC Fribourg, dans la rubrique "Forum" de La Liberté, s'offusquait de la situation précaire des infrastructures du stade.

De plus, en lisant le compte rendu du bilan de mi-législature 2016-2021, au chapitre 4.4, rubrique "le sport", il n'est fait aucune allusion sur une éventuelle rénovation dudit stade. Rien également sous le point 3.5 "les infrastructures". Par contre, à proximité, la commune envisage de construire une piscine et une maison de l'eau (surfaces dédiées au sport et au bien-être en lien avec l'eau), alors qu'à deux pas, il y a déjà une piscine. Et que dire encore des nombreux millions déjà investis ou à investir encore pour la patinoire?

Il est vrai que le remplacement du revêtement synthétique des terrains est envisagé au budget 2019 et que l'Agglo prévoit un réaménagement des places de sport. Toutefois, l'année d'activation n'est pas prévue avant 2022.

- Comment se fait-il, selon votre bilan de mi-législature 2016-2021, que rien ne sera entrepris?
- Combien d'années les dirigeants des clubs, les joueurs et les athlètes utilisant les installations du stade devront attendre pour leur sécurité et leur bien-être?
- Quel est le respect envers les spectateurs?
- Faudra-t-il un éventuel accident fâcheux pour y changer quelque chose?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. Pourquoi n'y a-t-il pas mention du stade Saint-Léonard dans le programme de législature? Pour une raison toute simple. Le stade n'appartient pas à la Commune de Fribourg, mais à l'Université de Fribourg. Il serait assez fort de café pour le Conseil communal de tirer des plans sur la comète dans son rapport de législature sur un objet immobilier qui ne lui appartient pas.

Combien d'années les dirigeants des clubs, les joueurs et les athlètes utilisant les installations du stade devront attendre pour leur sécurité et leur bien-être?

Réponse

Vous vous rappelez, vous aviez voté un crédit pour refaire la marquise. La mise à l'enquête de la démolition de cette marquise a été faite. Elle a été bloquée – comme toutes les procédures de mise à l'enquête – par la procédure du PAL. Une pesée d'intérêts a été faite. Cette fois-ci, le Préfet va pouvoir permettre la démolition de cette marquise. Cette opération sera réalisée très rapidement. Dans l'intervalle, la commission du stade, dans laquelle fait partie la Ville, qui finance à moitié l'infrastructure et qui finance à moitié les investissements en échange de la moitié des heures pour nos clubs, avait fait mettre des échafaudages qui empêchaient le public d'aller dans les endroits dangereux. Dans la mesure où cette marquise va être détruite, la sécurité des spectateurs est donc garantie. Au niveau du délai, il est très probable que dans le courant de 2019 ce chantier soit entrepris. Pour ce qui est des travaux plus fondamentaux, pour le stade Saint-Léonard, je vous renvoie intégralement au procès-verbal du 19 décembre 2018 et à la réponse que j'avais donnée à M. M. Bugnon qui explique en long et en large tout ce qui va s'y faire, de manière à ne pas prolonger la séance.

Gander Daniel (UDC). J'en prends acte.

- n° 118 de M. Daniel Gander (UDC) relative à la gratuité des places de stationnement le long de la promenade du Beau-Chemin

Gander Daniel (UDC). Pourquoi les places de stationnements de la route du Beau-Chemin, à Bourguillon, sont-elles gratuites?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. M. le Conseiller général Gander, vous devriez jouer au loto, parce que vous avez identifié une des poches de stationnement gratuites en ville de Fribourg. Alors, il en existe encore plusieurs. De manière, à ce que je n'aie pas d'autres questions, je vais toutes les dévoiler ce soir, comme ça on gagnera du temps pour le reste de la législature. Les poches de stationnement gratuites sont situées au Beau-Chemin, comme vous l'avez dit, au chemin de la Pisciculture, au chemin Saint-Marc, à la route de Grandfey, au chemin du Palatinat et au chemin Max-von-Sachsen. Ce sont les poches gratuites, avis aux amateurs qui ont des visites qui viennent de l'étranger, qui doivent parquer pendant longtemps, tout le week-end, une semaine. C'est là qu'ils peuvent aller. Comme ça, c'est dit.

Pourquoi y a-t-il des poches gratuites? Tout simplement parce que, la Direction de la Mobilité est mandatée pour étudier la situation du stationnement, afin d'éviter que des pendulaires ou des voitures ventouses stationnent trop longtemps dans les zones que je viens de citer. Les comportements n'appellent pour le moment pas l'introduction d'une vignette de stationnement. Néanmoins, la situation est monitorée de manière fine, professionnelle et scientifique. Si un besoin se faisait sentir d'introduction d'une vignette de stationnement pour les habitants ou un stationnement payant, le Conseil communal prendra les mesures nécessaires.

Gander Daniel (UDC). Je ne suis pas tout à fait satisfait de la réponse, parce que l'uniformisation de la réglementation du stationnement dans la ville de Fribourg est pratiquement achevée avec la réglementation du quartier du Schoenberg et de la Neuveville. L'objectif est d'introduire systématiquement la vignette-habitant et la réglementation par parcomètre dans les quartiers, afin de limiter le stationnement des pendulaires en ville et de favoriser l'accès aux places de parc pour les habitants et les visiteurs-clients. Il y a deux poids et deux mesures.

Le Président. Aucune autre intervention, selon l'article 67 du RCG du 18 septembre 2018, n'étant annoncée, je lève la séance à 23.02 heures.

Fribourg, le 11 mars 2019
/MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Julien VUILLEUMIER

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI